DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

N° 186 Octobre - novembre - décembre 1997

SOMMAIRE

Directeur de la publication : Guillemette Mouren-Verret
INSTAGRAPHIC - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, TÉL. 01 48 77 20 35 - DÉPÔT LÉGAL P - 1997 - 4

L'ANATHÈME DU PRÉSIDENT

LA LANGUE « BIS » DE LA RÉPUBLIQUE

M. Allègre, ministre de l'Éducation dite nationale, parlant à quelques centaines de militants socialistes, a déclaré que « l'anglais n'est plus une langue étrangère ». Les braves militants, malgré l'habitude qu'ils ont d'avaler n'importe quelle bourde, en ont été quand même interloqués. Quelques-uns ont pensé peut-être à la Constitution de la V[e] République, où il est stipulé que le français est la langue de la France, et non l'anglais ou l'anglo-français.

M. Allègre a parlé de *hardware* et de *software*, mots dont les trois quarts de l'assistance ne connaissaient pas la signification (moi non plus, d'ailleurs, quoique j'aie vécu trois ans à Londres), ce qui a achevé de les plonger dans l'abattement. « L'anglais plus le Minitel plus l'ordinateur, a dit M. le Ministre, c'est, pour le futur, comme lire, écrire et compter. » À noter le mot « futur » employé dans le sens d'avenir. J'en ai été particulièrement chagriné. En français, le futur est un temps de verbe ou le fiancé d'une demoiselle.

En fait, comme tout le monde, M. Allègre ne sait pas s'exprimer. C'est, malgré tout, un peu fâcheux pour le ministre de l'Éducation nationale ou, comme on disait autrefois, le grand maître de l'Université. Considérant qu'une de mes missions sur cette terre est de traduire le charabia dans la langue de nos pères, je vais tâcher d'expliquer sa pensée, si toutefois ce mot convient à la circonstance.

L'erreur de M. Allègre, ou plutôt, son insuffisance de vocabulaire, est d'appeler « anglais » les deux ou trois cents mots de sabir américanoïde nécessaires pour connaître le mode d'emploi des jouets inventés par la technique moderne. Il ne s'agit nullement d'apprendre l'anglais afin de lire Shakespeare ou Dickens dans le texte. La poésie anglaise est riche et magnifique. La littérature anglaise est constitutive de la culture européenne. Mais ce n'est point de cela que se soucie le Grand Maître.

Un de ses propos est fort intéressant, venant d'un membre du

gouvernement, c'est-à-dire de quelqu'un qui est chargé, en principe, de protéger l'identité et la liberté de la nation : « Il faut cesser de parler de cette lutte contre l'anglais, c'est quelque chose de complètement obsolète ». Précisons au passage qu'*obsolète* est un anglicisme qui se traduit par « périmé » ou « démodé ».

Pour que les arguments de M. Allègre fussent encore plus convaincants, il aurait été souhaitable qu'il s'adressât à son auditoire carrément en anglais, et non en français (ou presque). Mais je soupçonne que comme la quasi-totalité de nos compatriotes, il ignore cette seconde langue de la République.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

Dessin de Jacques Faizant, reproduit avec l'autorisation de l'auteur.



LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Le nouveau fascicule* IF à INCORRECTEMENT de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* sera publié en janvier 1998. Nous vous en présenterons les emplois recommandés ou déconseillés, dans notre prochain numéro .

* Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

EXTRAITS DE *LA LETTRE* DU CSA*

Réouverture — rouvrir

La tendance à employer *ré* au lieu de *r* devant une voyelle ou un *h* muet (*réapprendre* / *rapprendre ; réassortir* / *rassortir* ; *réemployer* / *remployer*) entraîne souvent l'utilisation du verbe « réouvrir » (par analogie avec le substantif ***réouverture***), alors que la seule forme correcte attestée dans les dictionnaires est ***rouvrir***.

Une espèce de

Le mot ***espèce*** est féminin, même lorsqu'il est suivi d'un complément masculin : ***une espèce de consensus***. L'accord par anticipation d'***espèce*** avec un complément masculin : « un espèce de consensus » est courant dans la langue familière. Cette incorrection, très souvent relevée à la radio et à la télévision il y a quelques années, devient moins fréquente chez les professionnels, mais continue d'être relevée dans le discours des invités.

Pécuniaire

L'adjectif ***pécuniaire*** est souvent remplacé par « pécunier », mot qui n'existe pas en français. Cette incorrection est relevée à l'oral lorsque l'adjectif qualifie un nom masculin : « Pour de nombreuses familles, la rentrée est source de soucis pécuniers » (au lieu de ***pécuniaires***) et à l'écrit lorsqu'il qualifie un nom féminin : « situation pécunière » pour *situation* ***pécuniaire***.

Pénitentiaire

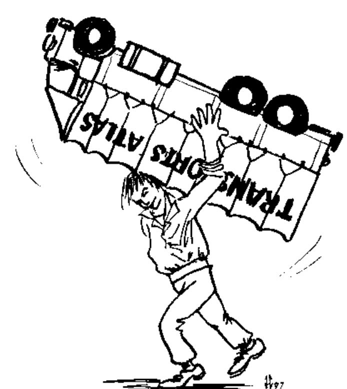
Il en est de même pour ***pénitentiaire***, adjectif à forme unique au masculin et au féminin : *l'administration* ***pénitentiaire*** (et non «...cière »), *le personnel* ***pénitentiaire*** (et non « ...cier »), par analogie avec le substantif ***pénitencier***.

* Numéro 96 (septembre 1997) et numéro 97 (octobre 1997).

QUI PARLE ?

C'est tellement banal, tellement courant, qu'on ne l'entend presque pas. On l'entend d'autant moins qu'il est émis le plus souvent par des ministres, des hauts fonctionnaires, c'est-à-dire par des personnalités que l'on écoute pourtant attentivement, tant les informations qu'elles nous donnent sont censées être essentielles. Le message étant plus important que la forme, nous ne prenons pas garde, alors, que nous sommes en train d'écouter un poids lourd !

Par « poids lourd », je veux bien dire un camion, ou un véhicule utilitaire ; celui qui, une fois rempli, ne doit pas dépasser un certain poids total en charge. La réglementation routière est formelle : un véhicule *en charge* ne doit pas excéder le tonnage conseillé par le constructeur, et autorisé par l'administration des Mines. Ainsi, lorsqu'un ministre, un haut fonctionnaire ou tout autre personnalité nous font savoir qu'ils sont *en charge* de certains dossiers — que cela nous rassure ou nous inquiète —, il faudrait vérifier si le modèle de camion-parleur en question est capable de transporter un tel poids.



Quant aux pauvres individus que nous sommes, il nous arrive parfois d'être *chargés de* quelques dossiers, non pas à transporter mais à étudier. Si, d'aventure, il nous faut les faire parvenir à un quelconque destinataire, nous pouvons toujours nous adresser à la Poste ou à quelque livreur dont le métier est justement de transporter, surtout s'il convient de l'expédier à un voisin d'outre-Manche ou d'outre-Atlantique qui en serait, lui aussi, *in charge*[1].

Bertrand Marie FLOUREZ

(1) En anglais dans le texte...

LA CONQUÊTE DE L'ESPACE ?

Le mot *espace* est sans doute l'un des plus lus (*espace fumeurs/non fumeurs ; espace vert...*), des plus entendus (*espace culturel, espace social*) à notre époque. Il fait partie – comme le souligne Alain Paucard[(1)] – « du décor ». S'agit-il d'un vocable à la mode, né « de la dernière pluie » donc susceptible de s'en aller « avec la sécheresse suivante[(2)] » ? N'est-ce pas plutôt le « décor » urbain – tentaculaire[(3)] – qui, parce qu'il grignote l'espace naturel, campagnard, favorise la multiplication des *espaces* ? Si les villes étaient – selon l'humoriste – déplacées à la campagne, ce vocable serait-il aussi présent dans la langue française ?

Si la réglementation de l'*espace aérien* nous importe, à nous Terriens, pour notre sécurité, réjouissons-nous de l'existence d'un *espace mort* qui désigne, en balistique, la zone inaccessible aux tirs d'une arme à feu ! La notion d'*espace vital* – perçue comme un droit fondamental, à géométrie variable (n'est-ce pas là la question ?) – mobilise la concentration de chacun. Alors commence la quête d'*espaces de vie*, de la sphère privée à la vie sociale (la cuisine conçue et vendue comme un *espace de vie* ; l'*espace piétons* circonscrivant et protégeant une communauté ponctuellement sans véhicules). La distance (un des sens de *spatium*) entre les deux lieux (privé et public) peut d'ailleurs se réduire par l'utilisation d'un autre type d'*espace*... [auto]mobile ! *Spatium*, c'est aussi l'*arène*, lieu de spectacle affiché, comme ces sept théâtres baptisés *espace*, recensés par Alain Paucard (*DLF* 175). Lieu de confrontation quand il est difficile de matérialiser la délimitation (*espace fumeurs/non fumeurs*). Lieu (*topos*) de polémique linguistique quand le vocable entraîne, par collage systématique, la formation de pseudo-noms composés, cédant à une maladie fort répandue : la substantivite[(4)]. Citons par exemple, au fil des lectures et des observations, *l'espace chocolat, l'espace informations* (vu dans un office de tourisme), *l'espace projets* (au rectorat : lieu de formulation ou d'aide à la formulation des projets de jeunes en difficulté), *l'espace clients* (dans les banques), *l'espace accueil de Paris* (FIAP), *l'espace accueil*

étudiants (formule relevée et dénoncée par Cavanna[5]). Outre la paresse linguistique ambiante dont témoignent ces expressions, celles-ci se caractérisent aussi par leur ambiguïté, *l'espace santé* désignant tantôt le contenu de certains véhicules (transport de médicaments) connotant implicitement l'urgence, tantôt le lieu où l'on est susceptible de recouvrer la santé (vu dans un lycée, pour indiquer l'*infirmerie*).

La diversité – mal maîtrisée – des sens du mot *espace*[6] conduit parfois à des emplois mis en abyme : ainsi l'*espace urbain*, territoire défini avec plus ou moins de précision, est partiellement découpé en *espaces publicitaires* qui, eux, sont parfaitement délimités et monnayables ; l'espace, c'est aussi de l'argent !

Edward T. Hall considère, dans son étude de la proxémique[7], que « l'espace parle », et pourtant « nous n'en parlons pas »[8], parce que nous n'en mesurons pas l'importance dans la communication non verbale. Or le vocable *espace* fleurit toute l'année de façon inopportune, voire impropre, comme indice de repérage dans une signalétique urbaine de plus en plus développée. De même, l'espace de travail est virtuellement découpé (dans les banques et les administrations, par exemple) en espaces personnels qui donnent l'illusion à la fois de l'isolement et de l'appropriation du lieu.

La volonté de maîtrise de l'espace, en cette fin de siècle où peu d'endroits restent inexplorés, ne devrait pas occulter le souci de la langue, à cultiver au-delà de « l'espace d'un matin ».

Claude BRÉVOT DROMZÉE

---

(1) *DLF* 175, p. 21

(2) M. Druon, préface à la 9e édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, 1986.

(3) « Les trois quarts de la population habitent désormais 361 aires urbaines », F. Grosrichard, *Le Monde*, 16/4/97.

(4) *DLF* 177, Henri Suhamy, p. 32.

(5) *DLF* 175, p. 49.

(6) D'après le *Dictionnaire de l'Académie française* (9e édition, 1er fascicule, 22 mai 1993), on peut dénombrer cinq sens principaux : étendue indéfinie ; étendue limitée ; étendue illimitée, univers ; durée ; au sens figuré (emploi déconseillé) « domaine où s'exerce un certain type d'activité ou de réglementation ».

(7) La proxémique a pour sujet l'analyse du rapport de l'homme à l'espace.

(8) E. T. Hall, *Le Langage silencieux*, Seuil, collection « Points Essais », 1984, p. 187.

LE THÉ

Voici la clé d'une histoire fabuleuse, un fait de civilisation. Pour avoir séjourné dans une vingtaine de pays dont le thé est boisson nationale, j'ai noté deux prononciations du mot de base chinois :

— l'une, « té », dont l'origine me semble provenir de l'île de Xiamen, dans la province chinoise du Fujian, où j'ai entendu les autochtones appeler la plante « té » ;

— l'autre, « tcha », qui est la prononciation chinoise populaire, telle qu'elle est formulée par plus d'un milliard d'individus utilisant le mandarin (*putonghua*).

Mais une réflexion plus poussée m'a permis, à deux exceptions près, de classer ces pays buveurs de thé en deux catégories suivant ces prononciations : « té » et « tcha ».

1. Ceux dont la coutume de boire du thé est venue **par la mer**, de ce premier port chinois ouvert au commerce avec l'Occident : Xiamen, appelé alors Amoy. Notons, parmi ces pays, la France (*thé*), l'Espagne (*té*), les îles Britanniques (*tea*), l'Allemagne (*schwarzTee*), même la Malaisie (*teh*), etc.

2. Ceux dont la coutume est venue **par la terre**, de la Chine continentale : par exemple, la Russie (*tchaï*), la Turquie (*çay*), le Viêt Nam (*tché*), l'Inde (*cha*).

Les deux exceptions sont les lusophones (Portugal et Brésil), qui appellent le thé *cha*, et la Pologne, où *thé* se dit *herbata*, mot qui veut bien dire ce qu'il dit !

Quant à l'origine du breuvage, la légende attribue l'« invention » du thé à l'épouse préférée de l'empereur chinois Zheng Nou, de la dynastie des Xia (2205 avant J.-C.), qui, alors qu'elle se reposait sous un théier, trouva une saveur particulièrement agréable à l'eau chaude que tout Chinois boit du matin au soir depuis la Genèse. C'est au fond de sa tasse vide qu'elle découvrit quelques feuilles tombées, à son insu, de l'arbuste à l'ombre duquel elle était allongée.

Il faudra attendre l'an 980 pour que le thé parvienne en Europe, à Istanbul. Et 1760 pour qu'il devienne une mode à Amsterdam et à Londres.

Qu'il se nomme *darjeeling*, *Royal Ceylon*, *earl Grey*, *Lipton* ou *Ty Phoo Tea*, le thé se consomme à trois stades : le thé **vert** (aucunement

fermenté, c'est ainsi que le consomment les Chinois sans restriction ni danger d'énervement), le thé **oolong** (dont la fermentation est courte) et le thé **noir**, que les Chinois appellent « rouge » (dont la fermentation est prolongée après dessiccation dans un four à 40 °C).



Si vous souhaitez connaître la vraie recette du thé, qui est probablement la boisson la plus rafraîchissante qui soit, été comme hiver, demandez-la-moi. Et si votre humeur vagabonde vous attire vers les plantations les plus opulentes du ***camellia sinensis***, prenons date, et nous irons ensemble.

Bernie de TOURS

Si vous souhaitez que nous adressions ce numéro de DLF à l'un ou l'autre
de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à
DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.

M ....

Propose à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement le présent numéro à :

M. ou Mme ....

Adresse : ....

....

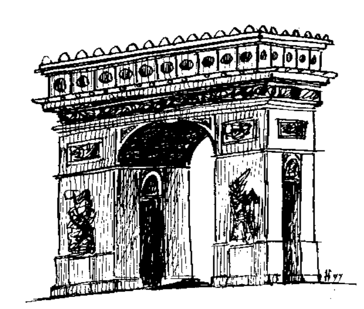
M. ou Mme ....

Adresse : ....

....

LES COULEURS DE LA FLAMME

Chaque année, autour du 11 novembre, je lis dans les journaux, surtout dans les feuilles locales, l'annonce ou la description d'une cérémonie dite de « ravivage de la flamme ». Si je n'y avais jamais assisté, j'imaginerais volontiers qu'il doit s'agir d'astiquer consciencieusement une flamme un peu ternie pour en raviver les couleurs. Aucun des nombreux dictionnaires que j'ai consultés ne connaît de définition propre à la cérémonie qui nous intéresse. Mais si « ravivage » ne convient pas, que faut-il dire ?



La question n'est pas nouvelle. Je trouve dans *Querelles de langage*, d'André Thérive, qui rassemble des articles parus entre les deux guerres, ce passage :

> « *On a remarqué l'avènement d'un terme nouveau dans le langage administratif de Paris. Une circulaire de la préfecture de police vise en effet « la réglementation du* ranimage *de la flamme (sous l'Arc de triomphe) » et spécifie que « tout cortège, après le* ranimage*, étant distinct de la cérémonie pieuse, est formellement interdit.* »

Thérive approuve ce néologisme, probablement formé par une analogie inconsciente avec *rallumage*, d'ailleurs également absent de la plupart des dictionnaires, mais qui s'emploie d'après *allumage*. *Rallumer* et *rallumage* peuvent sembler un peu triviaux pour une « pieuse cérémonie » comme le suggère Thérive, voire inadaptés, puisqu'en fait la flamme ne s'éteint jamais (du moins sous l'Arc de triomphe) ; *ranimer* convient bien, mais *ranimation* ou *réanimation* sont déjà pris dans d'autres acceptions. Thérive conclut : « La cote

mal taillée sera donc *ranimage*, qui désigne à la fois un acte et un rite ».

Cinquante ans après, la greffe ne paraît pas avoir pris, car *ranimage* reste ignoré des dictionnaires. Alors, que doit-on dire ?

Combien de 11-Novembre devrai-je encore passer dans cette cruelle incertitude ?

Didier BERTRAND
Cercle Blaise-Pascal

* * * * *

Mon avis : Les livres consacrés à l'étude analytique et raisonnée de la langue française indiquent une nuance : *réanimer* et *réanimation* appartiennent spécifiquement au domaine médical, et désignent la mise en œuvre des moyens propres à rétablir les fonctions vitales de l'organisme (service de réanimation d'un hôpital, réanimer un opéré), alors que *ranimer* et *ranimation* se disent de préférence dans les sens figurés (ranimer l'ardeur, l'espoir, l'intérêt, ranimer un feu...). Pourquoi chercher midi à quatorze heures ? Si une *réanimation* de la flamme ne peut être envisagée, rien ne paraît a priori s'opposer à sa « ranimation », mot dérivé naturellement de *ranimer,* et rendu disponible par l'affectation bien spécialisée de *réanimation*.
Comme le fait remarquer l'auteur, ce peu élégant *ranimage,* qui semble flirter avec le barbarisme, a un air tellement suspect que les dictionnaires d'usage, qui ne sont pourtant pas toujours bien regardants, l'ont banni de leurs pages. N'aurait-on pas simplement pris un peu trop à cœur le trait de plume malheureux de quelque rédacteur de circulaires mal inspiré ?

J. P.

À PROPOS DE L'ANGLAIS

Certes, nous sommes envahis par les anglicismes et les américanismes, et je trouve un peu ridicule de les employer, par snobisme, à la place de mots français. Par exemple, j'aime que l'on fasse des *achats* plutôt que du « shopping », que l'on se tienne dans la *salle de séjour* et non dans le « living-room » (ou dans le *vivoir*, cet affreux néologisme dû, si je ne me trompe, à la plume d'Hervé Bazin*, que par ailleurs j'admire), que l'on se dise *au revoir* plutôt que « bye-bye », etc. Mais par quel terme français pourrait-on remplacer des mots comme *tramway, cocktail, barbecue, macadam*, et qui donc éprouve de la difficulté à les prononcer ?

Bien sûr, en tant qu'ancien professeur d'anglais, il m'est difficile d'être tout à fait objective, mais j'avoue ne pas être d'accord avec Claude Duneton, ni avec notre distingué président, quand ils souhaitent transposer les mots anglais en particulier, et les mots étrangers en général, de façon phonétique. Cela se justifierait si la langue française s'écrivait phonétiquement, mais c'est loin d'être le cas. Je sursaute en particulier quand je lis ces suggestions au sujet des noms propres. Irait-on jusqu'à écrire *Chèquespire, Bailleronne, Oscar Ouaïlde* ? Ce serait grotesque. Alors, si on fait un petit effort pour prononcer ces noms correctement (mais pas tout à fait comme les prononcent les anglophones), pourquoi ne pas accepter le même effort pour des termes communs ? Ne serait-ce pas de la paresse pure et simple ? Et pourquoi vouloir absolument écrire « *coule* » pour ce malheureux *cool* que l'on met à toutes les sauces (ce qui amènerait une confusion avec le verbe *couler*), ou « chaud » pour *show* (confusion avec le contraire de froid), et pourquoi vouloir en revenir à *Bouquinquant* pour Buckingham ? Nous ne sommes plus au XVII[e] siècle, et tout le monde connaît la prononciation, un peu francisée, de ce nom. J'ai cité plus haut des termes entrés dans notre langue depuis des décennies, auxquels on pourrait ajouter *flirt, week-end, business* ; personne, à part quelques puristes, ne songe à vouloir transcrire phonétiquement ces mots passés dans l'usage. Alors, pourquoi le faire pour d'autres mots d'introduction plus récente,

* NDLR : Selon d'autres sources, ce terme — d'ailleurs inutilisé en France, où on lui préfère *séjour* — serait d'origine québécoise (cf. Étiemble, *Parlez-vous franglais ?*, Gallimard, collection « Idées », 1964, p. 300).

qui seront, eux aussi, assimilés après un certain temps ? Je pense en particulier au fameux *cool*, à *interview*, à *star*, à *jogging*, à *patchwork*, et ainsi de suite, sans parler des termes sportifs, et là-dessus je partage l'opinion de Mme Janet Raffaillac, dont j'aime les remarques pleines de bon sens ; comme elle, je suis un peu choquée quand j'entends *jeu décisif* au lieu de « tie-break » : que l'on parle de *jeu décisif* à « Questions pour un champion », d'accord, mais pas au tennis, quand on conserve des mots comme *court, ace, smash,* et *tennis* lui-même. Évitons donc de généraliser un peu hâtivement.

Que l'on veuille bien me pardonner cette longue dissertation. Bien entendu, mes opinions n'engagent que moi.

Germaine SAGNE

Toute notre reconnaissance va aux
mécènes qui, par leur générosité,
soutiennent notre action.
Citons :
les **Éditions du Rocher**
France Loisirs
et notre amie
Mme Raymonde Tillon.

TANGIBLE/INTANGIBLE : UN DOUBLET MALICIEUX

Dans l'éditorial d'un magazine français datant de quelques années, l'auteur, souhaitant exprimer de manière frappante les principes de déontologie de son journal, écrivait :

La liberté d'expression est désormais notre règle souveraine, tangible.

Il est clair que l'idée contenue dans cette phrase était que la liberté d'expression était une réalité concrète, palpable, qui existait dans les faits.

Cependant, quelques lignes plus haut, le même éditorialiste avait qualifié cette liberté d'« indivisible », voulant par là signifier qu'elle ne pouvait être remise en question, ni modifiée, ni édulcorée ; en un mot, qui vient tout naturellement à l'esprit et qui coule de la plume, il s'agissait là d'une réalité intangible...

Et c'est là que le bât blesse, et que les esprits cartésiens réfractaires à la logique floue sont mis en déroute : comment peut-on attribuer à une même entité, en même temps, un caractère donné et son contraire ? Il y a là une inconséquence flagrante !

Et pourtant, après réflexion, on peut essayer de trouver une explication, sinon une justification, à cette anomalie : les deux qualificatifs utilisés ont progressivement glissé de leur sens propre originel (qui peut, ou qui ne peut pas être touché) vers les sens figurés de *réel* et *concret* d'une part, de *sacré* et *inaltérable* d'autre part, idées qui ne sont plus tellement opposées ni contradictoires.

Il est intéressant de remarquer que la langue anglaise semble avoir mieux gardé à ces adjectifs leur sens étymologique, et qu'elle emploie couramment ces termes, lorsque le français parle de *matériel* et d'*immatériel*. Encore une circonstance où le traducteur devra choisir et proposer le terme approprié ; mais que ferait dans un cas semblable un robot de traduction ?

Joseph SANS
Cercle Blaise-Pascal

MÉTAPHORE

Il m'arrive, de temps à autre, lorsqu'il convient de rajeunir une partie de ma vêture, de m'en remettre à la compétence du retoucheur pour ajuster une veste aux mesures excessives. Et, tandis que l'homme de l'art pique ses épingles au bas de la manche préalablement raccourcie pour en libérer ma main, je lui exprime mes regrets :

« J'aurais tant aimé avoir le bras long !

— Dites-vous bien, me répond-il pour me consoler, que je pratique très souvent cette opération.

— Peut-être, mais cela ne m'empêche pas de déplorer de n'avoir pas le bras long.

— Ça n'est pas grave, monsieur, la retouche sera vite faite ! »

Je dois prendre plaisir à un tel dialogue pour qu'il se soit reproduit plusieurs fois, sauf le jour où un nouvel interlocuteur répondit à ma remarque initiale par un sourire entendu, préludant à un éclat de rire commun.

À un Vairois qui, au piéton que je suis d'ordinaire dans notre ville, certain jour, reprochait amicalement sa fâcheuse habitude de traverser les rues et places de la cité en droite ligne, en faisant fi des passages dits protégés affectés à ce genre d'exercice, je rétorquai que le choix des parcours orthodromiques m'était dicté par un souci d'économie de pas et de temps, la ligne droite ayant toujours été le plus court chemin d'un point à un autre. À quoi j'ajoutai, sans doute afin d'être plus convaincant encore, un second argument suivant lequel je m'étais, ma vie durant, appliqué à suivre le droit chemin. Cette raison supplémentaire, qui se voulait péremptoire dans son humour, n'apporta, en fait, rien de plus à ma cause : le sourire de qui vous a compris ne vint pas.

Le détournement d'un mot concret (ou d'un groupe de mots) pour exprimer une notion abstraite met à la compréhension un obstacle que ne franchit pas toujours le destinataire du message. Voilà qui explique le comportement de la plupart des acteurs entrant dans les scènes ci-dessus décrites.

Dans son *Traité des tropes*, paru en 1730, Du Marsais, après avoir indiqué que le mot *trope* vient du grec *tropos*, « conversion », dont la racine est *trepo*, *verto*, « je tourne », précise que les figures réunies sous ce nom « *sont ainsi appelées parce que, quand on prend un mot, dans le*

sens figuré, on le tourne, pour ainsi dire, afin de lui faire signifier ce qu'il ne signifie point dans le sens propre : voiles*, dans le sens propre, ne signifie point* vaisseaux *; les voiles ne font qu'une partie du vaisseau ; cependant,* voiles *se dit quelquefois pour* vaisseaux ».

Dans le même ouvrage, l'auteur définit ainsi la métaphore : « *Figure par laquelle on transporte, pour ainsi dire, la signification propre d'un mot à une autre signification, qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit* [...]. *Par exemple, quand on dit que le mensonge se pare souvent des couleurs de la vérité, en cette phrase,* couleurs *n'a plus sa signification propre et primitive* [...] *; il signifie "les dehors, les apparences" ; et cela, par comparaison entre le sens propre de couleurs et les dehors que prend un homme qui nous en impose sous le masque de la sincérité* [...]. *La métaphore est donc une espèce de trope ; le mot dont on se sert dans la métaphore est pris dans un autre sens que dans le sens propre ; il est dans une demeure empruntée, dit un ancien ; ce qui est commun et essentiel à tous les tropes.* »

Avec ses moyens d'expression, le linguiste moderne expose qu'un même signifiant, à savoir une seule réalité linguistique, à la fois graphique et sonore, renvoie à un ou à plusieurs signifiés, c'est-à-dire à un ou à plusieurs sens identifiables, dans un dictionnaire, par exemple. Ainsi, au signifiant *sel* correspond au moins un signifié : le sel qu'emploie la cuisinière. Mais quand Jésus-Christ dit à ses disciples : « Vous êtes le sel de la terre », le mot est détourné de son sens propre ; c'est donc un trope et aussi une métaphore par l'analogie faite entre les deux signifiés, le condiment et les hommes. Lorsque le comparant et le comparé y coexistent, la figure est dite **métaphore *in præsentia*** ; ex. : « Sous le fouet du plaisir » (Baudelaire) ; « le soleil noir de la mélancolie » (Nerval).

Dans la **métaphore *in absentia***, le comparé disparaîtra au profit du comparant, comme dans ces vers de Théophile Gautier, où le contexte est nécessaire pour décoder l'image de la neige :

J'aime d'un fol amour les monts fiers et sublimes !
Les plantes n'osent pas poser leurs pieds frileux
Sur le linceul d'argent qui recouvre leurs cimes.

Ajoutons que la **métaphore** est dite **usée** lorsque, avec le temps, elle a perdu sa valeur d'image ; ex. : *l'avion décolle*. Elle est **figée** dans

l'expression *une voix de cristal*. On la dit **filée** ou **prolongée** dans ce vers de Victor Hugo :

Cette faucille d'or dans le champ des étoiles.

Disons encore que si l'expression métaphorique doit être empreinte d'harmonie, de finesse, de grandeur, de charme, il lui arrive parfois d'encourir le ridicule de l'image incohérente, comme dans le distique suivant :

Et d'un grand coup de pied porté d'une main sûre,
Il lui fit dans le flanc une large blessure.

« L'expression imagée, affirme Sylvie Brunet dans *Les Mots de la fin du siècle**, semble bien être redevenue aujourd'hui, aux yeux des rhéteurs modernes que sont les hommes politiques, les journalistes et les animateurs de télévision, une fleur aussi prisée qu'elle l'était par les Anciens. [...] Les images, disait Quintilien, sont "les yeux de l'éloquence" (... "*velut oculos quosdam esse eloquentiæ credo"*) ». Et l'auteur d'expliquer leur foisonnement par l'avènement d'une société nouvelle, « hyper » médiatisée, qui marque la glorification du « tout image », avant d'en énumérer un certain nombre, réparties en plusieurs domaines. Je me bornerai, pour ma part, à en citer quelques-unes parmi celles qu'a choisies la mode :

Balayer devant sa porte

Si nos trottoirs sont jonchés de feuilles en automne, glissants de neige en hiver, c'est que les riverains ne balaient plus devant leur porte, ce qui ne leur interdit pas de dénoncer la négligence des autres. Que chacun s'attaque aux erreurs et faiblesses de sa propre situation avant de critiquer autrui.

Mettre un bémol

Le musicien sait bien que le bémol lui enjoint de baisser d'un demiton la note affectée.

---

* Chez Belin, collection « Le français retrouvé », 1996, 254 p., 70 F.

Mettre un bémol, c'est donc baisser le ton, se radoucir. C'est aussi adoucir, nuancer une attitude, un jugement.

Revenir à la case départ

Dans certains jeux de société, comme le jeu de l'oie, il arrive qu'en application de la règle un joueur doive reprendre le parcours à son début, pour tout recommencer. C'est le retour au point zéro, à la « case

départ ».

Cette expression ludique s'applique à ceux qui se trouvent contraints de revenir à une situation qu'ils croyaient dépassée.

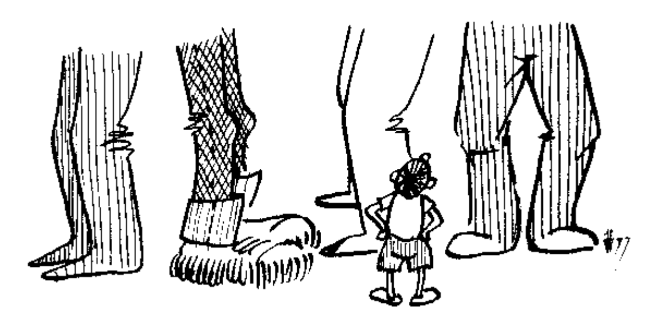
Jouer dans la cour des grands

Certaines écoles comportent deux cours différentes, qui permettent, à l'heure de la récréation, de séparer les petits des grands et de soustraire ainsi, pendant les jeux, les plus faibles aux brutalités des plus forts.

La locution *jouer dans la cour des grands* est employée, de nos jours, pour indiquer, plaisamment ou par ironie, l'accession d'une personne à un niveau supérieur dans le domaine des affaires ou de la politique. Remarquons que cette métaphore scolaire, rappel d'un lointain passé en culottes courtes, a de quoi réjouir les protagonistes.

Avoir, être dans le collimateur

Le collimateur est un appareil de visée qui permet un tir d'une grande



précision. *Avoir quelqu'un dans le collimateur*, c'est le surveiller, le doigt sur la détente. Être dans le collimateur de quelqu'un, c'est être dans sa ligne de tir. En fait, il s'agit là d'une expression inamicale, traduisant la méfiance et la suspicion.

Réclamer le beurre et l'argent du beurre

Comment le beurre qui, depuis longtemps, entre dans nombre de locutions, avec la valeur métaphorique de *profit*, *richesse*, échapperait-il à la modernité ? Aussi reparaît-il dans l'expression *réclamer le beurre et l'argent du beurre*, pour dire la fringale du consommateur, produit de notre société d'abondance.

J'aimerais, en terminant, rappeler la place de choix qu'occupe l'image métaphorique dans le langage poétique, à finalité esthétique plus que

véhiculaire (Verlaine ne voulait-il pas y entendre « de la musique avant toute chose » ?).

Et, pour l'en convaincre, j'offre au lecteur qui en douterait ce beau poème de **Théophile Gautier** :

LE PIN DES LANDES

On ne voit, en passant par les Landes désertes,
Vrai Sahara français, poudré de sable blanc,
Surgir de l'herbe sèche et des flaques d'eaux vertes
D'autre arbre que le pin avec sa plaie au flanc ;

Car pour lui dérober ses larmes de résine,
L'homme, avare bourreau de la création,
Qui ne vit qu'aux dépens de ceux qu'il assassine,
Dans son tronc douloureux ouvre un large sillon !

Sans regretter son sang qui coule goutte à goutte,
Le pin verse son baume et sa sève qui bout,
Et se tient toujours droit sur le bord de la route,
Comme un soldat blessé qui veut mourir debout.

Le poète est ainsi dans les Landes du monde ;
Lorsqu'il est sans blessure, il garde son trésor.
Il faut qu'il ait au cœur une entaille profonde
Pour épancher ses vers, divines larmes d'or !

Jean TRIBOUILLARD

TOUJOURS MUET, JAMAIS ASPIRÉ

Nous avons tous appris sur les bancs de l'école que le *h* initial peut être soit muet, soit aspiré. On le qualifie de *muet* toutes les fois qu'il impose l'élision de l'article défini comme dans *l'heure* et, au pluriel, la liaison qu'on entend dans *les heures*. Dans le cas contraire, qui est nettement le moins fréquent, il est dit *aspiré* : *le héron* ignore l'élision, *les héros* imposent l'hiatus si souvent baptisé « le hiatus » par les gens mal informés. Voilà qui est clair.

Malheureusement, rien n'est plus inexact et plus absurde que cette terminologie, et voici pourquoi. D'abord, le *h* est toujours muet en français pour la simple raison en forme de lapalissade que, contrairement à ce qui se passe dans toutes les langues germaniques, il n'est jamais prononcé. C'est d'ailleurs pourquoi tant de nos jeunes anglicistes et germanistes (appellation non contrôlée...) négligent de faire entendre la consonne initiale de *Henry* et de *Heinrich*, pour ne citer que ces deux noms. Par conséquent, le *h* curieusement qualifié de *muet* est en réalité un *h* d'**élision** et de **liaison**, ce qui n'est pas du tout la même chose. Quant au *h* aspiré, il ne saurait, Dieu merci, en être question, car une série d'aspirations entraînerait une aérophagie chronique ! La vérité est que, tout aussi muet que son concurrent, le *h* dit *aspiré* est un *h* d'**hiatus** interdisant toute élision et toute liaison. Et, pour peu que les mots français aient encore un sens, le *h* initial de l'anglais *Henry* et de l'allemand *Heinrich* n'est nullement aspiré, mais bel et bien expiré, ce qui est très exactement le contraire. Que penser de cette terminologie totalement aberrante ? Tout commentaire serait superflu.

Bien que, depuis la tumultueuse chienlit de mai 68, notre fougueuse jeunesse avide de culture soit qualifiée de contestataire, je ne sache pas qu'un seul élève – ni, d'ailleurs, un seul de ses enseignants... – se soit insurgé contre l'absurdité des qualificatifs de *muet* et d'*aspiré* dont est affublée la consonne *h*. Ce conformisme juvénile ne laisse pas d'être inquiétant.

Le jour où, s'arrachant enfin à leur immobilisme granitique, elles se décideront à programmer sérieusement à tous les niveaux l'enseignement de la discipline scolaire baptisée *français* (*sic*), les autorités dites compétentes (?) s'attacheront, entre autres, à faire la

chasse aux liaisons abusives devant un *h* d'hiatus... que je ne conseille pas d'aspirer. Sans prétendre épuiser la question, on pourrait sérieusement déblayer le terrain en s'attaquant en première urgence aux dix mots ci-dessous pour déconseiller formellement les liaisons fautives qui nous écorchent si souvent les oreilles à la radio et à la télévision, et dont voici de beaux spécimens :

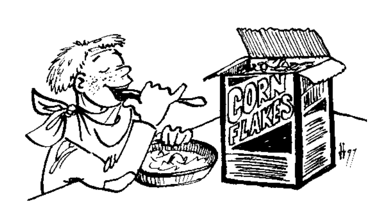
HANDICAPER :	les « zandicapés »
HARCELER :	ils étaient « tarcelés »
HARICOT :	des « zaricots »
HASARD :	à tout « tasard »
HEURTER :	ils se sont « teurtés »
HISSER :	les drapeaux étaient « tissés »
HOLLANDAIS :	un « Nollandais »
HONGROIS :	trois « Zongrois »
HONTEUX :	c'est « tonteux »[1]
HORS :	il est « tors » de question, ils étaient « tors-jeu »

Foin des faux savants qui, pendant des décennies, ont réussi à faire croire à des millions de naïfs que l'Académie française aurait naguère autorisé la liaison « les zaricots », ignorant qu'il s'agissait là d'un canular lancé dans les années trente par un aimable farceur, comme je l'ai rappelé dans *Le Figaro* du 18 mars 1997 sous la rubrique « Le bon français » ! Mais pour tous ceux qui, nous venons de le voir, se complaisent sans aucun état d'âme dans l'à-peu-près et la confusion, tout cela a si peu d'importance...

Jacques CAPELOVICI

(1) Entendu un beau mercredi de 1997, à l'Assemblée nationale, de la bouche d'un député, ancien ministre, agrégé d'histoire de surcroît.

ORTHOTYPOGRAPHIE



On pourrait donner en exemple une firme qui offre des produits alimentaires que l'on ajoute au menu du petit déjeuner*. Il y a là un respect de presque toutes les finesses de la bonne orthographe et de la typographie soignée, que l'on appelle aussi *orthotypographie*. Ainsi :

Les capitales sont accentuées : **GÉNIAL**, **DÉLICIEUX**...

Le **porte-clés** est correctement écrit avec un *s* à *clés.*

Les nombres sont suivis d'une espace (féminin orthotypographique)** : **375 g**.

À ce propos, on peut souligner que le symbole de *gramme* est écrit correctement, **g** et non « *gr.* » comme trop souvent, et qu'il n'est pas non plus suivi d'un point, faute parfois observée. Les autres symboles sont aussi écrits correctement : **mg** pour *milligramme*, **kcal** pour *kilocalorie* (mille calories) et, mieux encore, **kJ** pour mille joules (avec un *k* minuscule et un *J* majuscule).

De même, les signes **%**, **+**, **x**, **=** sont, eux aussi, séparés du chiffre qui les précède et de celui qui les suit par une espace : 125 + 30 = 155.

Les **deux points** sont séparés par une espace du mot qui les précède, ce que l'on oublie parfois, surtout dans les textes dactylographiés rédigés par des non-spécialistes.

Les initiales ne sont pas séparées par un point : **AJR** pour Apports Journaliers Recommandés. Une objection, et peut-être une critique, toutefois : pourquoi des majuscules aux trois mots qui viennent d'être cités ?

Enfin, la date limite de consommation est presque convenablement écrite : **24 07 98**. Il eût mieux valu écrire l'année en totalité (**1998**), mais les points ou barres obliques ont été évités : « 24.07.98 » ou « 24/07/98 ».

J'apporterai une seule remarque qui, dans mon esprit, est une critique justifiée par la logique : je pense qu'il faut écrire **cedex** avec une minuscule, alors que la firme complimentée jusqu'à présent l'orthographie avec une majuscule : « Cedex ». Pourquoi la majuscule, qu'on ne donne pas à *rue* ni à *avenue* ? Sait-on que

le *Dictionnaire de l'Académie* ne mentionne pas *cedex*, que le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, et La Poste, peut-être pour des raisons techniques (?), l'écrivent tout en capitales : *CEDEX*, que le *Journal officiel* l'écrit tantôt *CEDEX*, tantôt *Cedex*, et que le Petit Robert conseille *cédex* avec un accent, ce qui ne rime à rien ?

La seule façon d'écrire est **cedex**, qui signifie « courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle » ; c'est un acronyme, sans majuscule pour un mot qui n'est pas un nom propre, de la même manière que nous avons *sida,* qui signifie « **s**yndrome d'**i**mmuno**d**éficience **a**cquise ».

Malgré cette dernière remarque, une palme d'or devrait être décernée à l'entreprise qui a décidé de faire relire attentivement un texte par un tiers, car le principe est absolu, mais pas toujours observé.

Jean-Marie DUBOIS DE MONTREYNAUD
Cercle Ambroise-Paré

NDLR :
***** Pourquoi ne pas la nommer ? Il s'agit de Kellog's. Sans vouloir faire la moindre publicité, puisque nous signalons un motif de satisfaction, il convient d'en désigner le sujet.
** En typographie, à l'époque où l'on se servait de caractères mobiles en métal (avant l'avènement de l'informatique), on appelait *une espace* la petite tige insérée entre deux mots pour les séparer. En dactylographie et traitement de texte, on parle couramment d'*un espace*, mais je pense qu'il est préférable de dire *une espace.*.

LA MISE EN *QU'EST-CE*

Alors que les humoristes, parfois autodidactes, pratiquent la mise en boîte, les cerveaux plus raffinés pratiquent la mise en *qu'est-ce*.

France Culture et autres hauts lieux du beau langage, ceux d'où l'exemple vient, ne nous épargnent pas les « dites-nous qu'est-ce que vous aimez », « Savez-vous qu'est-ce qui se passe ? », « Voilà qu'est-ce que je ressens ».

Je me demande qu'est-ce qui peut être plus cacophonique que ces *qu'est-ce* cloués sur tous les propos. Dites-nous, lecteurs, qu'est-ce que vous en pensez.

Christian HERSAN

ACCORD OU PAS D'ACCORD ?

Les principes subtils qui régissent le langage ne relèvent pas d'une science exacte. Tout ne peut pas être codifié de façon absolue. Pour nous en convaincre, nous allons examiner une situation qui donne matière à réflexion.

Le plus..., le moins..., le mieux...

– *C'est en période de repos que la diffusion est la plus efficace.*
– *Cela fait partie des actes qui sont les moins bien remboursés.*
– *C'est la région où la religion est la plus pratiquée.*
– *Ce document contient les questions les plus fréquemment posées.*

Ces quatre phrases, relevées parmi une foule d'autres du même genre que j'ai lues ou entendues, sont fautives selon la logique grammaticale. Une faute qui se répand à ce point qu'elle est devenue habituelle, courante. *Le plus, le moins, le mieux* se traitent comme adjectifs, et donc s'accordent, lorsqu'ils établissent un élément de comparaison entre des êtres ou objets distincts les uns des autres : *De ces deux sœurs, Isabelle est la moins hardie - Dans cet hôtel, les chambres les mieux exposées ne sont pas les plus grandes*. Cette fois, l'idée est implicite (les mieux exposées, les plus grandes **de toutes**).

L'accord ne se fait que lorsque *mieux*, *plus*, *moins* précédés de l'article déterminent un adjectif ou un participe passé faisant office d'adjectif, comme dans les deux constructions qui précèdent. S'ils s'appliquent à un verbe ou à un adverbe, l'invariabilité est obligatoire : *les actes qui sont le moins bien remboursés, les questions le plus fréquemment posées*. La nécessité en apparaît de manière plus évidente si nous modifions la rédaction des phrases : *les questions posées le plus fréquemment, les actes qui sont remboursés le moins bien, c'est dans cette région que la religion se pratique [est pratiquée] le plus*. Le « cas adjectif », toutefois, qui doit en principe s'accorder, commande lui aussi la forme invariable si l'on décrit les états d'un seul être ou d'une seule chose selon des périodes, des endroits définis : *C'est quand elle vit à la campagne que Caroline est* ***le*** *moins tendue — C'est du sommet de cette falaise que l'île peut être* ***le*** *mieux observée — C'est pendant une période de repos que la diffusion est* ***le*** *plus active*. De nouveau nous allons trouver des zones

floues, comme ici : *La majorité des jeunes filles redoutaient cette rencontre, mais c'était Sylviane qui était* ***le plus*** ou ***la plus*** *angoissée*. L'accord ou l'invariabilité dépend de l'intention. *Le plus* établit un superlatif (davantage que quiconque), *la plus* un comparatif (on sous-entend encore **de toutes**) ; mais finalement la nuance importe peu, et le sens revient au même. Nous ne sommes embarrassés que par une question de grammaire, sans que l'expression de la pensée y gagne quoi que ce soit.

Des spécialistes, parmi les plus réputés, plaident pour une plus grande liberté, qui laisserait à l'auteur d'une phrase la faculté d'opter soit pour l'application de la règle, soit pour l'accord sans souci des circonstances. Ils s'appuient sur les arguments suivants :

a) Jadis on accordait presque toujours.

b) Certaines tournures ne permettent pas de se prononcer clairement sur l'attitude à prendre.

c) Quantité d'écrivains n'appliquent pas cette règle à la lettre, accordant ou n'accordant pas, sans véritable méthode.

d) On ne peut invoquer la nécessité d'établir une nuance pour distinguer les circonstances, puisqu'elle ne se marque pas au masculin singulier. Exemple : *Elle fut la plus brillante de sa promotion* (supériorité par rapport au groupe) — *C'est à l'examen qu'elle fut le plus brillante* (qualité personnelle portée à son maximum). Si l'on parle d'un homme, ces distinctions n'apparaissent plus.

Jacques PÉPIN

LA PUISSANCE DU VERBE

Nous vivons à une époque remarquable, où le verbe est roi. Certes, on objectera que d'autres époques nous ont laissé des témoignages de pareille puissance. Les adeptes des diverses religions ne manqueront pas d'observer qu'il y a plusieurs siècles des hommes ont parlé, dont les paroles guident encore une partie du monde. On nous assure aussi que Scipion n'aurait pu vaincre Carthage en Afrique si Caton n'avait parlé à Rome. Et il est bien connu que les vrais auteurs de la Révolution française sont les philosophes...

On peut donc admettre qu'en ces temps lointains et d'autres plus proches le verbe exprimait une idée, provoquait la réflexion, suscitait ou annonçait l'action.

Il en va autrement aujourd'hui : le verbe semble n'être plus un moyen mais une fin (non littéraire, hélas !). Il n'annonce ni ne provoque l'action, mais tend à la remplacer. À tel point qu'on se demande s'il s'agit d'ignorer la réalité, de l'enjoliver ou de l'exorciser.

La manifestation la plus visible de cette nouvelle philosophie fut la transformation radicale du vocabulaire. On sait qu'il n'existe plus de sourds, d'aveugles ou d'infirmes ; plus de manœuvres, ouvriers et contremaîtres ; plus de... Le lecteur pourra poursuivre une liste interminable.

Cette révolution a-t-elle été bénéfique ? Elle a été désastreuse pour la langue. On a remplacé des mots simples et précis par des mots composés, de lourdes expressions où des adverbes s'accolent à des participes devenus adjectifs verbaux. On a abâtardi la langue en voulant l'édulcorer.

Quant à l'essentiel, rien évidemment n'a changé. Les *malentendants* provoquent autant de quiproquos que les sourds. La *production langagière* de nos « *ados* » n'est pas plus riche et leur *système dialectal* n'est pas plus correct que ne l'étaient le vocabulaire et le langage de leurs prédécesseurs.

Le muscadet n'est pas devenu supérieur quand la Loire n'a plus été Inférieure, et la victime d'un *retard de transit intestinal* n'est pas plus vite soulagée que l'ancien constipé... On pourrait continuer...

Tout au plus peut-on constater qu'en changeant d'appellation certains « débaptisés » ont vu leur sort s'améliorer. Mais était-il vraiment nécessaire pour cela de les affubler d'un nom autrefois réservé au vocabulaire sportif ? Les fauteuils des paralytiques n'auraient-ils pas pu gravir les rampes prévues pour les *z'handicapés* ?

Non, les choses ne vont pas mieux et, par une fâcheuse coïncidence, beaucoup d'entre elles vont plus mal. Les *agents de fabrication*, les *assistants de marketing*, les *cadres* (fussent-ils supérieurs) souffrent plus du chômage que leurs anciens homologues. Le *préposé à la distribution* distribue moins souvent que son grand-père le facteur, et les ex-criminels prisonniers étaient moins bruyants que les *malheureux pensionnaires de l'univers carcéral*. Quant aux *marginaux, SDF, exclus*, ils ne sont que les remplaçants, hélas multipliés, des vagabonds ou des chômeurs...

Ce changement de vocabulaire s'est accompagné d'une banalisation obsédante du style. On abuse de métaphores éculées, de longues périphrases, de tournures consacrées, de mots rituels, propagés par les ondes et immédiatement adoptés.

Leur usage est nécessaire, il faut les placer. Méphisto affirmait à un étudiant qu'on pouvait fort bien remplacer par un mot une idée absente. Il est évident que ce conseil diabolique a été suivi... mot à mot :

...Confrontés à une logique de crise qui nous interpelle, nous devons essayer de faire en sorte de réaliser une prise de conscience de la nécessité de nous remettre en question. C'est la raison pour laquelle il nous faut effectivement resserrer les boulons, et revoir tout à fait notre copie ; faute de quoi nous serions contraints, bien évidemment, de revenir à la case départ, tandis que nos concurrents nous dépasseraient sans que nous puissions privilégier les actions propres à nous donner les moyens de prendre le train en marche. Si nous ne voulons pas que perdure un contexte dans lequel l'immense majorité des partenaires socioprofessionnels sont à la recherche de leur identité, nous devons impérativement remettre les pendules à l'heure, conjuguer le courage au quotidien et donc ne pas hésiter à monter au créneau partout où l'inondation nous

menace. Il est vrai qu'il ne faut pas que l'arbre nous occulte la forêt, car l'aspect politique n'est que la partie émergée de l'iceberg. Pour être admis dans la cour des grands, notre démarche passe en effet par la nécessité incontournable d'assumer, et de nous investir à part entière, afin de mieux gérer les valeurs qui sont les nôtres et conserver notre image charismatique. Certes, nous ne devons pas jeter le bébé avec l'eau du bain, car le remède serait pire que le mal : nous aboutirions à négativer nos acquis et nous y perdrions notre âme. Il faut donc remettre les compteurs à zéro, décliner notre savoir-faire, le repenser à tous les niveaux et le valoriser à hauteur de nos possibilités, de façon à générer une synergie interactive et performer au top niveau.

Ce fragment de texte apocryphe est un échantillon représentatif du vocabulaire et du style modernes. Voilà ce qu'est devenue, en trente ans, une langue qui, pendant plus de trois siècles, a brillé par son élégance, sa rigueur, sa concision. On l'appelle aujourd'hui la « langue de bois ». Elle fleurit sur les ondes et s'épanouit dans la politique. Elle n'exprime plus que le vide de l'esprit ou le désarroi de l'impuissance.

Quant au lexique et à la grammaire, ne nous leurrons pas. Propagé par la multiplicité de voies ouvertes à tout venant, et complaisamment accueilli par des dictionnaires en inflation galopante, un nouveau langage est en train de naître, qui fera du français une langue morte réservée à ceux que l'on appelle déjà les « puristes », simplement parce qu'ils conjuguent correctement. Ce n'est pas à l'évolution d'une langue que nous assistons, mais à sa perversion accélérée vers un jargon mouvant. Entrelardé de mots étrangers mal maîtrisés, superbement insouciant d'une orthographe, d'une syntaxe et d'une prononciation codifiées, fluctuant au jour le jour sous de constants apports non filtrés, ce langage ne se comprend plus très bien, et l'on dément sans cesse des propos mal compris parce qu'ils étaient mal exprimés.

Est-ce là le modèle à offrir à cette francophonie dont on parle tant ? À l'édification de la tour de Babel de l'Europe, n'apporterons-nous qu'un tuf pulvérulent ?

René LAVAL

Le train de 8 h 47

Notre langue est avare de mots ; je déplore souvent que les mêmes termes servent à désigner des choses totalement différentes. Par exemple, le *temps* qui passe, qui s'écoule... comme les grains du sablier, et le *temps* météorologique. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que le *temps* prévu par la météo et le *temps* qu'il fait n'ont rien de commun ; mais enfin, certains jours...

Quant aux mots *minute* et *seconde*, ils servent aussi bien à mesurer le temps (qui passe) que les angles dans le système sexagésimal.

Dans les expressions :

– *le TGV met Lyon à deux heures de Paris*
– *il a couru un 100 mètres en 10 secondes*

les mots *heure* et *seconde* servent à désigner une **durée précise**.

Ils peuvent représenter des **durées vagues**, par exemple :

– *avoir une seconde d'inattention*
– *passer un mauvais quart d'heure*
– *observer une minute de silence*
– *mettre beaucoup de temps.*

Certains artisans sont réputés pour ne pas tenir leurs délais, ce qui conduit à parler de *minutes de coiffeur* ou d'*heures de pâtissier*.

Ces mêmes termes désignent parfois un **instant déterminé**, par exemple :

– *l'éclipse de soleil commencera à 14 h 37.*

Comme pour les durées, les mots dans ce domaine sont plus ou moins précis selon les cas :

(1) *Le train de 8 h 47 est parti à l'heure ;*
(2) *Je suis arrivé à l'heure à mon rendez-vous.*



Dans la phrase (1), il s'agit d'un moment précis, le train est vraiment parti à 8 h 47. Dans la phrase (2), l'indication est à quelques minutes près, ou mieux, ou pis, selon la personne qui parle !

Les mots peuvent même désigner un moment tout à fait imprécis, comme dans :

– *il y a un temps pour tout*

– *voici l'heure de payer les pots cassés.*

Remarquons au passage que le mot *heure* a trois usages :

• unité de durée : l'épreuve dure une *heure*

• unité de temps (qui s'écoule) : l'épreuve commence à 15 *heures*

• mot banal pour désigner un instant déterminé : l'horloge parlante donne *l'heure* à la seconde près.

Enfin, les mots du temps ont parfois un emploi métaphorique :

– *intervenir à la dernière minute* (au dernier moment)

– *aborder les problèmes de l'heure* (les problèmes actuels)

– *ce fut son heure de gloire* (sa période de gloire)

– *quand nous reverrons le temps des cerises* (l'époque des cerises).

Il existe même des expressions dans lesquelles les mots perdent leur relation avec le temps :

– *à la bonne heure* (voilà qui est bien)

– *chercher midi à quatorze heures* (chercher des difficultés là où il n'y en a pas, compliquer inutilement les choses)

– *minute, papillon* (façon familière de dire « écoutez-moi bien »).

*

* *

Mes minutes étant comptées, l'heure est venue de parler d'horlogerie. Sur toutes les publicités de montres, horloges, pendules ou carillons, les cadrans affichent invariablement 10 h 10. Que cette disposition des aiguilles me paraît bête ! Cela ressemble à deux pieds écartés dans une recherche d'équilibre ou à des mains ouvertes, prêtes à applaudir n'importe quoi. Comment dire bravo à des montres et à des pendules qui ne seraient élégantes qu'à deux instants précis de la journée, à 10 h 10 et à 22 h 10 ? Comment tolérer des instruments qui seraient laids aux autres heures, c'est-à-dire presque tout le temps ?

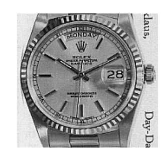


Par ailleurs, quels









événements mémorables ont eu lieu à 10 h10 ou à 22 h10 ? Aucun. Alors que tant d'autres moments de la journée nous rappellent quelque chose : le chant du coq, le bouillon d'onze heures, le démon de midi, les rendez-vous de cinq à sept, le train de 8 h47, le minuit du docteur Schweitzer...

Et je ne peux m'empêcher de penser à un dialogue dû à Pierre Dac :

« *Quelle heure est-il ?*
– *Douze heures cinq*
– *Dans une minute, ce sera l'heure de Catherine.*
– *Comment cela ?*
– *Catherine de midi six.* »

Claude KOCH

« DANS TOUT, IL Y A MATIÈRE À RIRE »[1]

« *La liberté est un mot qui a fait le tour du monde et qui n'en est pas revenu.* » (Henri Jeanson.)

« *Quand on fait quelque chose, on provoque des critiques chez trois catégories de personnes :*
— *celles qui font la même chose ;*
— *celles qui font le contraire ;*
— *et, surtout, celles qui ne font rien.* » (Général Patton.)

« *Je suis un contemplateur fervent de l'effort d'autrui.* » (Tristan Bernard.)

Françoise FERMENTEL

(1) Phrase empruntée à Jean Dutourd dans son *Journal des années de peste*.

JEU-CONCOURS : « TEXTE À FAUTES »

Partisan résolu du principe « instruire en distrayant, distraire en instruisant », Jean-Pierre Colignon organise bénévolement depuis une dizaine d'années des « Journées de la langue française », principalement en Bretagne, pour lesquelles il rédige des dictées, des tests, des jeux divers... Il nous propose ici une dictée[1] que, pour la circonstance, il a transformée en « texte à fautes ».

Les dix premières personnes qui renverront un texte parfaitement corrigé recevront un livre. Le corrigé sera publié dans le prochain numéro de *DLF*.

(L'orthographe des mots telle qu'elle figure **dans les entrées** des dernières éditions parues du Petit Larousse illustré et du Petit Robert I constitue la référence. — S'il y a divergence entre ces deux ouvrages, il n'y a pas lieu de compter comme erronée une graphie qui figure en entrée dans l'un de ces dictionnaires.)

*
*   *

« Saint-Pierre, avec nous ! »

Sur pieds dès l'aube sans qu'il fut besoin de réveil-matin, gamins et adolescents, après un déjeûner bâclé en cinq secs, s'agglutinent au coude à coude devant les grilles verrouillées du lycée Jules-Ferry, en réclamant le concierge sur l'air des lampions.

Ce brouhaha tonitruant, d'où s'échappent des vociférations suraigües et de nombreux lazzis frondeurs, perturbe, quoique prévisibles, les commerçants voisins. La joaillière, déboussolée, prend un lapis-lazuli pour un rubis balais, tandis que l'écaillier se coupe en ouvrant des bélons récalcitrants...

Victime d'un incœrcible éternuement, le professeur de finno-ougrien s'étrangle, déclenchant le fou-rire des maires, conseillers municipaux et autres personnalités de la commune venus assister à la rentrée scolaire.

Lorsque le concierge, muni de son énorme trousseau de clés où figurent deux passe-partout, apparaît enfin derrière les grilles havane — que certains qualifient de bistres —, les vivats et les hourras jaillissent de cette joyeuse compagnie où l'on compare l'arrivant au portier du paradis, et mille et une fois retentit le cri de : « Saint-Pierre, avec nous ! ».

Jean-Pierre COLIGNON

(1) Adaptation abrégée du texte écrit pour la Ville de Boulogne-Billancourt : « Dictée de Boulogne-Billancourt », 19 octobre 1996. (Texte largement inspiré de souvenirs du lycée Jean-Baptiste-Say, à Paris.)

CHAQUE AUTEUR OU ADHÉRENT
CITÉ DANS LA REVUE
REÇOIT DEUX EXEMPLAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE *DLF*,
À TITRE DE PROPAGANDE.

LES DÉRIVES DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

L'enseignement du français laisse à désirer dans notre pays. On peut parfois se demander s'il n'y a pas, de la part de l'Éducation nationale, une volonté délibérée de détruire notre belle langue et de faire disparaître les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains. N'y aurait-il pas, également, de la part de nos dirigeants, une stratégie perfide destinée à éliminer, plus ou moins rapidement, les illettrés de notre système économique ? Seuls les enfants privilégiés, soutenus et entourés par des adultes compétents, pourront, dans les années qui viennent, rédiger correctement un C.V. pour entrer dans la vie professionnelle.

Un élève de 5e dont je m'occupe m'a présenté, il y a quelques semaines, un texte signé Sol, que nous devions expliquer et qui devait nous servir de modèle pour nous exprimer à notre tour.

Ce « chef-d'œuvre » de Sol se trouve dans un manuel scolaire édité chez Bordas et intitulé *L'Art de lire - le français en 5e*.

Sans citer intégralement ce texte, je vais essayer d'en donner ici quelques extraits significatifs.

Le titre est un jeu de mots : « L'ALTESSE DE L'AIR ».

Signalons, en passant, qu'à douze ans beaucoup d'enfants ont encore un vocabulaire très pauvre. Ils ont du mal à retrouver le mot *hôtesse de l'air,* dont ils ne connaissent pas toujours le sens exact.

Voici quelques séquences de ce récit :

Y en a qui prennent l'avion. Bon, ça les regarde.
Mais moi je dis : Attention ! L'avion c'est drôlement dangereux,
[...] *tu sais pas dans quoi tu t'embarques !* [...]
Toi, tu restes là, on te demande rien... [...]
tu passes le contrôle et si ça fait : Bip ! Bip !
tu passes pour un drôle de pistolet...
Et là t'es pas plus avancé, tu peux plus passer
passque ils laissent pas passer les pistolets. [...]
Tu montes dans l'avion, t'as qu'une chose à faire,
tu serches ta place,

tu serches, tu serches......et quand tu l'as trouvée, ta place,
c'est là que tu t'aperçois que t'en as pas, de place !
T'es tout serré, tout coinçouillé dans ton petit fauteuil...

[etc.]

Ce jargon d'une épouvantable pauvreté est déroutant. Le « registre soutenu » de nos grands classiques est considéré par certains enseignants comme désuet et d'un autre âge. Ils recherchent une certaine vulgarité, mêlée à des fautes criantes de syntaxe, pour séduire, semble-t-il, ceux qui aiment la facilité et qui ne lisent plus que des bandes dessinées.

Ce qui est plus grave, c'est cette invitation à imiter ce genre de style. Dans le questionnaire situé à la page 28 du manuel en question, il est demandé aux élèves : « Vous regardez les choses d'un œil neuf et vous racontez ou décrivez à la manière de Sol ».

N'est-il pas urgent de dénoncer une pareille déviation dans un système scolaire qui se veut égalitaire et qui prétend permettre à tous les collégiens de France d'acquérir la possibilité de s'exprimer correctement dans leur langue maternelle, qui est, encore aujourd'hui, celle de Voltaire, de Daudet et de Maupassant ?

Violette LEBOUTEUX*

* Violette Lebouteux vient de publier *Marcel Jousse ou la Simplicité retrouvée* (Pierre Téqui éditeur, 1997, 104 p., 40 F). C'est en s'inspirant des recherches et des travaux de cet éminent jésuite qu'elle a conçu *La Grammaire apprivoisée – méthode visuelle* (143 p., 98 F, diffusé par Ophrys, 10, rue de Nesle, 75006 Paris).

SABIR ET SABURRAL

Phonétiquement proches, ces deux mots méritent quelque attention. Les Romains utilisaient le sable (*sabulum*) pour lester les navires. De *saburra*, « lest », sont venus les mots médiévaux *saboure* et *savoure*, de même sens. Adoptant un tour métaphorique, Pline employait l'expression *saburratus* pour un homme à l'estomac lesté — dans le parler familier, ne dit-on pas encore que tel plat un peu lourd va bien *lester* ou « *caler* » le consommateur ?

Le langage médical s'est emparé de *sabbure* au sens de « matière non digérée, s'accumulant et pesant dans l'estomac, cause de diverses maladies ». Dans *L'Émile*, Jean-Jacques Rousseau découvre que « le lait cuit et la farine crue font beaucoup de saburre ». De nos jours, *saburral* se dit de l'aspect de la muqueuse linguale lorsqu'elle est recouverte d'un enduit blanc jaunâtre, symptôme ordinairement constaté dans les troubles gastriques, lié ou non à une maladie générale. Mais laissons la langue chargée pour passer à *sabir*, autre langue, encombrée d'inclusions.

De *saber*, « savoir », en espagnol ou en provençal, *sabir* désignait initialement un langage utilisé dans les pays « barbaresques », fait d'un amalgame hétéroclite de mots arabes, espagnols (influence marquée dans l'Oranais), italiens (dans le Constantinois), levantins... permettant un dialogue approximatif avec les Francs — terme qui rappelle la présence française au Proche-Orient, d'où le synonyme de « langue franque ». Déjà, au XVIIe siècle, Molière fait dire plaisamment dans un des ballets du *Bourgeois gentilhomme* (IV, 5) :

Se ti sabir,
Ti respondir ;
Se non sabir,
Tazir, tazir.

Plus tard (1852), on commencera à utiliser couramment *sabir* pour *mi no sabir*, « je ne sais pas », — réponse fréquente et facile à des questions indiscrètes. Maintenant, on parle souvent de *sabir* pour tout discours décousu, émaillé de mots étrangers, souvent mal compris. Dans son *Cours de Sorbonne 1959-1960*, Étiemble s'exprime clairement : « Futurs professeurs de lettres

modernes, il vous appartiendra de décider [...] si la langue française que vous enseignerez à tous restera ou non une des plus belles langues de civilisation [...] ou si, grécisée par les pédants, puis anglicisée par les snobs, avant d'être américanisée par les marchands, elle deviendra l'un des patois de ce que j'ai appelé d'un mot qui, par malheur, n'était pas outrancier : le sabir atlantique ».

Le président Dutourd fustigeait récemment (livraison de juillet-août-septembre de cette revue) les excessives méfiances des puristes en face d'écarts de langage, les discussions pour des vétilles linguistiques, tandis que pleuvent les obus dans notre jardin des lettres.

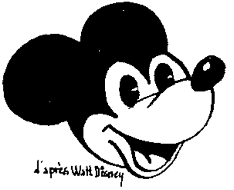
Pour agir pratiquement, ne convient-il pas à chacun dans sa spécialité de relever et de classer incongruités et abus, ne portant attention qu'aux **majeurs** ?

Pour sa part, le comité d'étude des termes médicaux français travaille depuis plusieurs dizaines d'années à examiner les mots rencontrés dans la littérature médicale, triant et choisissant les néologismes avantageux et bien construits, écartant les importuns, s'efforçant de franciser à l'occasion.

Émettons le souhait très vif que les personnes compétentes et attentives dressent un état des lieux et classent ainsi les anomalies :

1° Les mots nouvellement introduits. Ils comblent des lacunes du vocabulaire et apportent des précisions claires. Peu importe qu'ils soient étrangers s'ils sont bons et s'ils sont intraduisibles — ce seront comme des prothèses acceptées par un organisme nécessiteux.

2° Les mots faisant double emploi. Au Moyen Âge, *goupil* s'est bien effacé devant *renard*, en raison du grand succès du *Roman de Renart* (*Reinhart* en réalité). Pour les jeunes enfants, *babar* est plus accessible qu'*éléphant* et Mickey a créé son mythe. Ainsi *engendrer* est concurrencé par *générer*, terme dont les cousins *générateur*, *génération*, *dégénéré* sont parfaitement inclus dans le langage classique. Une règle de conduite pourrait être tirée de l'excellence de la filiation étymologique et linguistique : l'anglais et l'allemand ont évolué parallèlement au français à partir des mêmes sources indo-européennes, avec de multiples recroisements.



3° La catégorie des mots à pourfendre sévèrement :

a) Celle des mots étrangers pratiquement identiques à des termes français classiques — pourquoi « center » à la place de *centre*, « news » au lieu de *nouvelles* ?

b) Attaque plus subtile, celle des termes dévoyés, à sens tordu, polysémiques, source d'imprécisions dans la traduction des textes (des textes communautaires européens, en particulier).

Prenons l'exemple de *contrôle*. À l'origine, c'était un « registre tenu en double ». Donc le sens traditionnel est « vérifier » (contrôle des médicaments, des billets), ce qui est rendu par *to check* dans la langue anglaise, qui met au contraire l'accent sur une opposition (le contre au bridge). *To control* signifie « diriger (une affaire, une production), régler une dépense ; maîtriser, dominer (ses passions), réprimer (une révolte) ». La génétique utilise *cis control* et *trans control*, que les spécialistes français traduisent cahin-caha par *contrôle en cis* ou *en trans*... On parle de *weed control* pour la lutte contre les mauvaises herbes. *Birth control* flotte entre « régulation des naissances » et « anticonception », ce qui n'est pas pareil ! Par contamination, il est facile de noter que, dans le langage actuel, *contrôle* est maintenant employé incorrectement pour signifier, outre ***vérifier***, qui est le sens correct, ***maîtriser*** (*self control*, à traduire par *maîtrise de soi*), ***lutter contre*** (contrôle d'une maladie infectieuse), ***prendre possession de*** (ex. : une société commerciale en contrôle une autre)... Et, en sport, que signifie exactement « contrôler son adversaire » ?

En anglais scientifique, on parle encore de *control*, dans une épreuve comparative, pour les individus (hommes ou animaux) qui, à la différence de ceux que l'on soumet à une action excitatrice ou inhibitrice, ne la subissent pas — ce sont les ***témoins*** dans l'expérience.

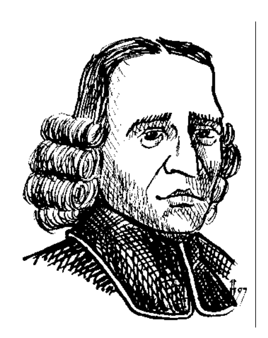
Bref, un mot devenu gélatineux comme une méduse ! Trop souvent, la pensée est insaisissable si on ne reprend pas le sens initial (***vérifier***), en laissant aux autres mots leur plein emploi.

Il faudra revenir plus tard sur d'autres cas aussi criants. Dans l'immédiat, **invitons les lecteurs à être acteurs** : observer et signaler à DLF les grosses bévues, afin de mettre au pilori les fautifs et entreprendre une campagne efficace de remise en état du langage courant.

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

FÉNELON

Dans sa *Lettre à l'Académie,* écrite en 1714, Fénelon expose ses idées sur la langue, et notamment un projet en vue de l'enrichir, la jugeant trop appauvrie depuis Malherbe. Il voudrait multiplier les vocables et les synonymes par la création de mots composés et l'emprunt de termes harmonieux aux langues étrangères.



Nous remercions M. Marcel Girard de nous avoir adressé ce texte.

Oserai-je hasarder ici, par un excès de zèle, une proposition que je soumets à une Compagnie si éclairée ? Notre langue manque d'un grand nombre de mots et de phrases : il me semble même qu'on l'a gênée et appauvrie, depuis environ cent ans, en voulant la purifier. Il est vrai qu'elle était encore un peu informe et trop verbeuse. Mais le vieux langage se fait regretter [...] *: il avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. On a retranché, si je ne me trompe, plus de mots qu'on n'en a introduit. D'ailleurs, je voudrais n'en perdre aucun, et en acquérir de nouveaux. Je voudrais autoriser tout terme qui nous manque, et qui a un son doux, sans danger d'équivoque.*

Quand on examine de près la signification des termes, on remarque qu'il n'y en a presque point qui soient entièrement synonymes entre eux. [...]

J'entends dire que les Anglais ne se refusent aucun des mots qui leur sont commodes : ils les prennent partout où ils les trouvent. Chez leurs voisins de telles usurpations sont permises. En ce genre, tout devient commun par le seul usage. Les paroles ne sont que des sons dont on fait arbitrairement les signes de nos pensées. Ces sons n'ont en eux-mêmes aucun prix. Ils sont autant au peuple qui les emprunte, qu'à celui qui les a prêtés. Qu'importe qu'un mot soit né dans notre pays, ou qu'il nous vienne d'un pays étranger? La jalousie serait puérile, quand il ne s'agit que de la manière de mouvoir ses lèvres, et de frapper l'air.

D'ailleurs, nous n'avons rien à ménager sur ce faux point

d'honneur. Notre langue n'est qu'un mélange de grec, de latin et de tudesque, avec quelques restes confus de gaulois. Puisque nous ne vivons que sur ces emprunts, qui sont devenus notre fonds propre, pourquoi aurions-nous une mauvaise honte sur la liberté d'emprunter, par laquelle nous pouvons achever de nous enrichir ? Prenons de tous côtés tout ce qu'il nous faut pour rendre notre langue plus claire, plus précise, plus courte et plus harmonieuse ; toute circonlocution affaiblit le discours. [...]

J'avoue que si nous jetions à la hâte et sans choix dans notre langue un grand nombre de mots étrangers, nous ferions du français un amas grossier et informe des autres langues d'un génie tout différent. C'est ainsi que les aliments trop peu digérés mettent dans la masse du sang d'un homme des parties hétérogènes qui l'altèrent au lieu de le conserver. [...]

Un terme nous manque, nous en sentons le besoin : choisissons un son doux et éloigné de toute équivoque, qui s'accommode à notre langue, et qui soit commode pour abréger le discours. Chacun en sent d'abord la commodité : quatre ou cinq personnes le hasardent modestement en conversation familière ; d'autres le répètent par le goût de la nouveauté ; le voilà à la mode. C'est ainsi qu'un sentier qu'on ouvre dans un champ devient bientôt le chemin le plus battu, quand l'ancien chemin se trouve raboteux et moins court. [...]

Notre langue deviendrait bientôt abondante, si les personnes qui ont la plus grande réputation de politesse s'appliquaient à introduire les expressions ou simples ou figurées dont nous avons été privés jusqu'ici.

FÉNELON

Le président Jean Dutourd,
le conseil d'administration
et toute l'équipe
vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

LE FRANÇAIS HORS DE FRANCE

DES BREVETS EN ANGLAIS POUR LA FRANCE ?

1. Exposé des faits

Il est proposé par l'Office européen des brevets (OEB) de mettre un terme à la traduction en français des brevets européens, lors de leur validation en France. Cette proposition, repoussée lors du dernier conseil d'administration de l'OEB (sept États s'y déclarant opposés), revient sur le tapis à la faveur de manœuvres visant à rapprocher l'OEB de l'Union européenne.

Or il s'agit d'une question essentielle de souveraineté.

2. Rappel des « arguments » de l'OEB

L'OEB affirme que le nombre de dépôts de brevets européens ne cesse de décroître, en raison du coût trop élevé de cette opération. Les États-Unis, notamment, font pression depuis des années pour que l'on supprime la traduction des brevets lors de leur validation dans les différents pays.

3. Position de la Société française des traducteurs (SFT)

Les coûts de traduction proprement dits sont extrêmement modestes par rapport au coût global du dépôt d'un brevet : 8 à 10 % au plus, d'après une étude de M. Claus Michael Mayr, conseil en Propriété industrielle en Allemagne (cf. revue *La Recherche*, n° 299, juin 1997, courrier d'Annick Thibon Littaye et Jean Lepercque, conseils en Propriété industrielle).

Par ailleurs, dans *EPI Information* (avril 1996), M. Curell Sunol (Espagne) expose (en français) que le système du brevet européen permet une économie importante, et qu'il est un grand succès, même dans les États dont la langue n'est pas l'une des trois langues de procédure (allemand, anglais, français).

En outre, l'Allemagne et le Royaume-Uni exigent aujourd'hui une traduction, alors que ce n'était pas le cas au début. Ces deux pays se

sont rendu compte que leurs nationaux ne pouvaient pas consulter dans leur langue l'ensemble des brevets déposés, et qu'une inégalité juridique était ainsi créée. Il est apparu impossible d'exiger que l'on puisse se reporter à un texte rédigé en langue étrangère. Cela correspond au principe français selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi ».

Rappelons que le brevet, monopole d'exploitation d'une invention accordé par l'État, est une **source de droits**. Il serait inouï, depuis 1539 (ordonnance de Villers-Cotterêts), qu'un texte rédigé en anglais ait valeur légale en France !

Cette proposition est inconstitutionnelle (Article 2 : *La langue de la République est le français*) et contraire à la loi Toubon.

L'offensive étrangère sur ce point, curieusement relayée par certains milieux français, n'est pas innocente : il s'agit de démanteler notre langue, mais aussi notre système de droit public, nos règles juridiques (et les professions concernées), pour pouvoir manipuler unilatéralement les règles du jeu.

De plus, déposer un brevet aux États-Unis, par exemple, est difficile et très coûteux. Or aucune mesure de réciprocité n'est proposée, contrairement à tous les usages diplomatiques.

La France est en retard d'une guerre. Au moment où elle s'apprêterait à baisser sa garde, les États-Unis, eux, renforcent leur **veille technologique** en modifiant leur réglementation, pour exiger aujourd'hui la traduction en anglais de toutes les **demandes** de brevets publiées dans d'autres langues à l'étranger (donc avant même toute délivrance), afin que « les inventeurs étrangers ne soient plus seuls à bénéficier d'une publication dans leur propre langue, tandis que les inventeurs américains sont maintenus dans l'ignorance ». (Lettre de M. Orrin Hatch, président de la commission judiciaire du Sénat américain, *The Economist*, 11 octobre 1997.)

À noter que, par ailleurs, les États-Unis sont en train de se doter de l'équivalent de la loi Toubon pour se protéger contre l'espagnol !

4. Conséquences

Dans le cas où une telle décision serait prise, elle aurait les conséquences suivantes :

• **À court terme** : suppression immédiate d'environ 6 000 **emplois**

directement liés à la traduction — parmi les traducteurs de brevets, les conseils en Propriété industrielle et leurs sous-traitants — et d'un nombre considérable d'autres emplois indirects.

— Baisse immédiate des ressources fiscales (TVA).

• **À moyen terme** : tarissement des sources de veille technologique des PME-PMI (forces vives en matière de création d'**emplois**) dans le domaine des technologies de pointe, appauvrissement de la langue par manque d'équivalents dans les secteurs qui commandent l'avenir, primauté absolue de l'anglais scientifique. Abandon d'une **base de données** ininterrompue depuis Napoléon.

• **À long terme** : affaiblissement de la position du français dans le monde scientifique, détérioration de l'image Recherche et Développement de la France dans le monde, asservissement de la recherche française à la recherche d'outre-Atlantique, perte de l'identité française, suprématie américaine totale (alors que la francophonie représente 12 % de la population mondiale et plus de 17 % des échanges commerciaux).

Enfin, la majorité des brevets européens déposés étant d'origine extra-européenne, si **l'Europe** baisse trop le coût de dépôts des brevets, elle **va se trouver inondée** de brevets extra-européens. **Les entreprises européennes** ne pourront plus rien déposer, **se trouveront coincées** sur le plan de l'innovation, et s'apercevront trop tard de leur erreur.

Il s'agirait d'un terrible précédent, susceptible d'avoir les conséquences les plus imprévues.

Denis GRIESMAR

Société française des traducteurs, 22, rue des Martyrs, 75009 Paris,
tél. : 01 48 78 43 32, télécopie : 01 44 53 01 14.

ATTENTION, UN MYTHE PEUT EN CACHER UN AUTRE !

*Le texte de Claude Jardin, « Les perdrix d'Aoba » (*DLF *n° 183) a été vivement apprécié par de nombreux lecteurs, mais il a beaucoup surpris quelques francophones du Vanuatu. La liberté d'expression étant la règle de notre revue, nous publions ici la mise au point rédigée par l'un d'entre eux, ainsi que la réponse de Claude Jardin, que nous avons, bien sûr, informé aussitôt de cette polémique.*

Le « jeune instituteur » de l'île d'Aoba en 1964, c'était moi, et personne d'autre. J'étais arrivé d'Algérie le 29 janvier de l'année précédente. Je suis reparti quatre ans plus tard, pour aller fonder une autre école, tout au nord, près de l'équateur, dans l'archipel des Banks. Il faut croire que j'ai été séduit par ces îles enchanteresses des Nouvelles-Hébrides, j'y suis resté quand elles sont devenues le Vanuatu. J'y cultive maintenant mon jardin de fleurs merveilleuses.

En dehors de l'impression bizarre que l'on ressent lorsqu'on se reconnaît ainsi, ce texte me laisse un drôle de sentiment. Quelque chose me gêne, me met mal à l'aise. Dans l'afflux soudain de mille souvenirs, je ne comprends pas tout de suite pourquoi j'ai envie de me révolter. Je me dis, mais c'est faux, archi-faux ! Mais quoi, au fait ? Qu'est-ce qui est faux ? Est-ce à cause de ce goût de frelaté que donne l'accumulation de clichés éculés ? Ce style appuyé qui amoncelle les termes convenus pour faire revivre le mythe des îles à bons sauvages ? Ce parcours semé d'images infantiles, qui passe par le western, les pirates et les conquistadores ? Non ! Après tout, il y a bien quelque chose de vrai dans tout cela. Les détails inexacts alors, que j'ai immédiatement relevés ? Le narrateur manifestement agglutine des souvenirs hétérogènes. Mes petites élèves mélanésiennes aux robes à fleurs et aux beaux sourires n'avaient pas de « nattes joliment tressées » avec leurs cheveux crépus, et elles ne roulaient pas les *r*. Ces caractéristiques sont plutôt celles des Tahitiennes... à cinq mille kilomètres de là. Surtout, et ce n'est plus un détail, le livre de lecture avec les perdrix qui fournissent le titre à l'article. Ce livre n'était pas le mien ! Le mien était celui d'Abad et Aïtouyaya pour le CPIF (Cours préparatoire d'initiation au français), utilisé en Algérie depuis le plan de Constantine. Il n'était pas des années trente,

n'avait pas servi à toute la génération précédente, n'a certainement pas été utilisé en Indochine et à Tananarive, et moins encore en Picardie. Il était adapté à des enfants dont le français n'est pas la langue maternelle. On n'y voyait pas de perdrix, on n'y parlait pas de cerfeuil. Mais, au fond, il est vrai que son univers ne correspondait pas à celui de la Mélanésie. Les personnages s'appelaient Ali et Yasmina, leurs mamans préparaient le couscous et les villages étaient dominés par des minarets et non par des clochers, qui, tout compte fait, auraient mieux convenu dans ces îles christianisées.

L'article dénonce l'inadaptation des manuels scolaires à l'environnement des élèves. Alors, dans ce cas-là, perdrix et couscous se valent bien. Qu'importe la précision de détail des souvenirs de l'auteur, c'est l'idée qui compte. Mais, après tout, est-il tellement « écœurant » qu'on parle d'écureuils et de noisetiers sous les tropiques ? Les livres des petits Français ne sont-ils pas peuplés d'éléphants, de palmiers, de pandas et même de dinosaures ? Est-il impossible d'imaginer qu'on puisse faire confiance à l'enseignant pour mettre à la portée de ses élèves le matériel dont il dispose ? Polarisé par mes souvenirs personnels, perturbé par les erreurs de détail, j'ai manqué de recul sur ce texte. Ce n'est qu'à la fin de la deuxième lecture que je comprends d'où vient mon trouble. Quel en est donc le but ? Rassurer le lecteur. Louer Dieu. Rendre hommage. Le message n'est délivré que dans les toutes dernières lignes : « En moins d'un quart de siècle, on a mis à la portée des jeunes élèves des instruments sur mesure, fort bien conçus et pleins d'attraits. Mieux, il existe des îles privilégiées où les livres de classe, d'une élégance incomparable, vous donnent, rien qu'à les voir, l'envie irrésistible d'apprendre notre belle langue française... »

Ce récit annonce la couleur. Les premières lignes ne parlent que de magie, d'envoûtement. Ces îles sont « fabuleuses », leur brousse « ensorcelée ». Ce récit merveilleux, évocateur de vieux mythes, endort le sens critique du lecteur. Je n'y suis qu'un figurant dans un rêve. Et c'est bien cela qui me trouble, et me révolte. La réalité, je la connais. J'ai gardé de nombreuses relations dans le milieu des enseignants, je sais combien ils

souffrent avec leurs élèves du manque de livres convenables. Je connais le matériel qu'ils utilisent. La qualité affligeante des manuels est de notoriété publique. Le premier rapport, en 1995, du médiateur de la République du Vanuatu « sur le respect du pluralisme linguistique » soulignait la carence : « Certains manuels destinés aux jeunes élèves francophones montrent un niveau de langue difficilement acceptable ». Le rapporteur de 1996 ne peut que confirmer : « La qualité des textes, en anglais comme en français, est en nette régression par rapport à la situation d'il y a dix ou quinze ans... Seul un enseignement de haute qualité peut compenser ce handicap. ll faut malheureusement constater une grave détérioration de l'enseignement depuis l'indépendance ».

Les francophones utilisent des fascicules sans couleurs, traduits de l'anglais, parfois dans un charabia qu'on a du mal à identifier comme étant notre langue. Le seul manuel en couleurs qui pourrait correspondre à ce dont il est question dans l'article a été récemment distribué pour le cours préparatoire. Il est plus attrayant que les tristes copies de mauvaise qualité habituelle, mais il est unique. Une seule matière, pour un seul niveau ! En le regardant de près, on constate qu'on y ignore le mot *voiture*, on n'y circule qu'en « Toyota ». On se demande si c'est bien pour maîtriser le français que les petits Vanuatais doivent apprendre à lire « un stockman », puis « les stockmen », qui travaillent dans une « station ». De quoi regretter le couscous et les perdrix. Il fallait prévenir : « Attention, avant de lire ! Un mythe peut en cacher un autre ! ».

Le texte se termine sur ces belles paroles : « ...notre belle langue française ; langue qui imprégnera à jamais le fabuleux archipel connu sous le nom ensorceleur de Vanuatu ». Ô douce illusion ! Magie du verbe. La réalité est beaucoup moins idéale.

Qui cherche-t-on à envoûter ? À ensorceler ? Dans quel but ? Mythe ou mystification ?

Fabuleuse affabulation, magie, prestidigitation, illusion ou manipulation. Attention !

Paul GARDISSAT

Réponse

Les personnes qui vous ont écrit du Vanuatu et d'Australie ont certainement raison de déplorer l'insuffisance de la défense de la langue française dans leurs îles, et de tirer la sonnette d'alarme.

Mais je vous avoue qu'en faisant part à vos lecteurs d'une anecdote toute bénigne j'ai été étonné des réactions qu'elle avait suscitées.

Je confirme que les faits sont authentiques (quoique, trente-trois ans après la visite du voyageur occasionnel que j'étais, un ou deux détails aient pu m'échapper). Le livre — qui n'était probablement pas celui de l'instituteur — représentait bien un clocher, et pas une mosquée.

En fait, une lecture un peu attentive montre que le texte qui se rapporte à Aoba (et à cet archipel qui s'appelait, en 1964, les Nouvelles-Hébrides) se termine, page 52, après la phrase : « Et compter, bien sûr » (ligne 18). Ensuite, nous parcourons quelques milliers de kilomètres pour entendre l'enseignement d'une institutrice polynésienne à la même époque. Le dernier paragraphe concerne l'enseignement du français dans les écoles de la mer du Sud, c'est-à-dire du Pacifique sud en général. Enfin, le texte : « Il existe des îles privilégiées... » se rapporte à Tahiti et à la Polynésie française, où les écoles primaires ont eu la chance de disposer de livres de toute beauté, qui feraient des envieux en métropole.

En relisant mon texte — qui revient, à la dernière ligne, à son point de départ, devenu « Vanuatu » entre-temps — j'imagine qu'après une lecture rapide on puisse avoir une réaction épidermique, comme l'ont eue certains lecteurs.

Veuillez me pardonner d'avoir, sans le vouloir, livré la revue à la polémique.

Claude JARDIN

PHILIPPE ROSSILLON, LE QUÉBEC ET LE CANADA

DLF a rendu à Philippe Rossillon, trop tôt disparu, l'hommage que méritaient sa personne et son action (*DLF* 185, p. IV).

Le 11 septembre 1968, le nouvel ambassadeur de France au Canada, M. Siraud, télégraphiait à Paris le récit de sa première visite à M. Cadleux, secrétaire général du ministère fédéral des Affaires extérieures. Il n'avait pas pu aborder les dossiers qu'il apportait. Dès l'abord, écrivait-il, ce haut fonctionnaire lui avait parlé de ce qu'on appelait « l'affaire Rossillon ».

Rapporteur général du Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française, Philippe Rossillon s'était rendu dans les prairies de l'Ouest canadien, apportant des livres aux minorités francophones, notamment au Manitoba. Cela parut suspect aux anglophones manitobains et, bientôt, au gouvernement fédéral.

Perdant tout sens de la mesure, le Premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, se laissa aller, devant un groupe de journalistes, à traiter Rossillon d'« agent secret ». C'est ce même jour que notre nouvel ambassadeur rendit sa visite au ministère, d'où il ressortit assez impressionné du peu de cas qui était fait de ses explications.

À la lecture de son récit, le 13 septembre 1968, le président de la République eut une réaction spectaculaire ; en marge de la dépêche télégraphique, il écrivit ceci : « *Il est temps de faire savoir à M. Trudeau que son attitude francophobe risque fort de compromettre décidément toutes les relations entre Ottawa et Paris. C.G.* »

Je ne découvris la réaction cinglante de De Gaulle que neuf ans plus tard ; mais je vis sur mon petit écran à Montréal la piteuse rétractation du Premier ministre fédéral, interrogé par la télévision sur sa déclaration inconsidérée contre Rossillon.

M. Trudeau n'était pas au bout de ses peines. Quelques jours plus tard, le 30 septembre l968, il rencontrait notre nouveau Premier ministre, M. Couve de Murville, venu, comme lui, à Québec assister aux funérailles de Daniel Johnson. Le Premier ministre du Québec était mort brusquement, le 25 septembre, à Manic 5, au moment d'inaugurer ce gigantesque barrage. L'année précédente, il avait reçu de Gaulle, qui, tout au long du Chemin du Roi, associa à son triomphe celui qu'il nommait « *mon ami Johnson* ». Si de Gaulle ne vint pas lui-même, comme cela fut envisagé, à la cérémonie de Québec, c'est certainement

pour ne pas rencontrer Trudeau, auquel il avait fermé les portes de l'Élysée. Il fut donc remplacé par le chef du gouvernement.

Les deux Premiers ministres eurent, après la cérémonie, un entretien qui se passa dans la citadelle de la vieille capitale. M. Trudeau avait dans l'esprit des problèmes très vastes : devait-il retirer ses troupes de l'OTAN ? Devait-il reconnaître la Chine de Mao ? Tous ceux qui connaissent la distinction et la courtoisie discrète de M. Couve de Murville se représenteront aisément le ton doux, mesuré et inexorable avec lequel il désarçonna son interlocuteur en lui disant, d'entrée de jeu : « *Voyons d'abord ce que vous nous reprochez. Parlons de Rossillon.* » La réponse fut un abandon précipité de toute l'affaire.

Celle-ci pourtant avait été poussée à un point incroyable. On avait pu lire dans un journal anglophone : « Un agent de De Gaulle envahit le Manitoba ». Six mois plus tard, le président de la Société franco-manitobaine me dit : « L'affaire Rossillon nous a beaucoup aidés. Quand Trudeau a dit qu'un agent secret français nous rendait visite, nous avons dit à Ottawa : *Voilà ce que nous allons demander que la France fasse, si vous ne nous aidez pas*. En quarante-huit heures, nous avons obtenu satisfaction sur des revendications qui n'aboutissaient pas. »

Au cours d'une réception à Versailles, en septembre 1968, de Gaulle, encerclé par une foule déférente de dignitaires, déclara à Rossillon : « *On dit beaucoup de mal de vous à l'étranger. Moi, j'en pense beaucoup de bien*. » À cet instant, tous ceux qu'irritait l'action menée par le rapporteur général disparurent comme dans une trappe.

Son autorité ayant ainsi été confirmée, Philippe Rossillon put jouer un rôle encore plus important en faveur du Québec. Il réussit à convaincre M. Diori Hamani, président de la République du Niger et de l'Organisation commune africaine et malgache, d'inviter directement à la conférence de Niamey le gouvernement du Québec. C'est ainsi que, en 1970, le Québec accéda enfin à un statut international reconnu.

Pierre-Louis MALLEN

DLF À LA BIENNALE DE NEUCHÂTEL

Du 25 au 28 août s'est tenue, à Neuchâtel, la XVIIe Biennale de la langue française. Cette association, l'une des doyennes de la Francophonie, sinon la doyenne, a été fondée par le professeur Alain Guillermou en 1965. Toujours présent avec son incomparable humour, il en a cédé la présidence au professeur Roland Éluerd.

En 1995, à Bucarest, la XVIe Biennale avait eu pour thème « Les autoroutes de l'information ». Suite logique, la XVIIe a consacré ses travaux « au multimédia et à l'enseignement du français ». Professeurs, juristes, informaticiens, responsables d'édition, de France, du Québec, du Bénin ou de Roumanie ont présenté quelque quarante-cinq communications(1) sur le multimédia d'enseignement, les techniques et la pédagogie, les domaines francophones du multimédia, ses implications culturelles, le rôle de la télévision et la place de TV 5 dans la transmission de notre langue.

Parmi les résolutions de cette Biennale, qui a réuni plus de cent cinquante participants, figure « la nécessité d'inclure ou de renforcer, dans les enseignements nationaux, la diffusion et l'étude des œuvres des différentes communautés de la Francophonie, sur les cinq continents ». La Biennale a également souhaité que « la formation aux nouvelles techniques de l'information soit inscrite et développée dans les programmes d'enseignement ».

Dès la première séance, notre correspondant en Suisse, M. Étienne Bourgnon, ancien ambassadeur de ce pays et membre du cercle François-Seydoux, a présenté *40 ans de Défense de la langue française* sur Internet, accessible en texte intégral sur le réseau « Refer » de l'AUPELF-UREF(2), à l'adresse « http://www.refer.fr/textinte/dlf/ », et exposé les modalités de consultation, ainsi que la manière de « naviguer ».

En effet, en 1995, grâce au professeur Alain Vuillemin, Défense de la langue française avait décidé de réaliser une édition électronique de son volume récapitulatif de quarante années de travail, recueil d'une sélection d'articles « regardés comme les plus significatifs pour rendre compte de son activité » depuis sa création, publiés dans 163 numéros de la revue du même nom.

M. Bourgnon a souligné que l'édition sur écran comporte beaucoup plus d'illustrations que l'édition imprimée : ce sont des dessins dus à Jean Guignard et à Pierre-Édouard Verret.

Cet ouvrage, confié aux nouvelles techniques, a pu écrire le professeur Jacques Lacant, vice-président d'honneur de DLF, cité par l'orateur de la Biennale, montre « la permanence des menaces qui pèsent sur le bon usage du français et sur la persévérance des efforts pour les conjurer ».

« L'originalité de sa conception d'ensemble, le caractère de ses modalités d'édition, la facilité de ses modes d'exploration pourraient faire de cette anthologie électronique un outil d'information et de documentation exceptionnel sur la langue française », a conclu M. Bourgnon, qui a pu annoncer à la Biennale : « La revue *Défense de la langue française* connaîtra à partir de 1998 une diffusion électronique sur Internet avec le concours de l'université d'Artois. L'association Défense de la langue française s'est résolument engagée en faveur de l'innovation. Aux autres défenseurs de la langue française de prendre le relais. »

Jacques DHAUSSY
Cercle François-Seydoux

---

(1) Les actes de la XVIIe Biennale seront publiés en 1998. Le texte de la communication de M. Étienne Bourgnon, élaboré et illustré avec des transparents par le professeur Alain Vuillemin, y sera reproduit intégralement. On peut retenir son exemplaire au secrétariat de la Biennale de la langue française, 113, rue Gallieni, 78670 Villennes-sur-Seine.

(2) Association des universités partiellement ou entièrement de langue française-Université des réseaux d'expression française.

L'ENSEIGNEMENT DE LA PREMIÈRE LANGUE ÉTRANGÈRE EN SUISSE

En Suisse, pays fédéraliste et plurilingue, le domaine de l'instruction publique ressortit à la compétence des cantons. Il n'est dès lors pas étonnant que des différences existent, en matière d'enseignement de la première langue étrangère, entre les parties germanophone, francophone, italophone, et le canton trilingue des Grisons.

1. Suisse alémanique

Les élèves de quinze cantons et demi-cantons de langue allemande (Appenzell-Rhodes-Extérieures, Appenzell-Rhodes-Intérieures, Bâle-Ville, Berne — sauf la partie francophone —, Glaris, Lucerne, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Thurgovie, Zoug et Zurich) connaissent l'enseignement du français comme première langue étrangère dès la cinquième année scolaire, c'est-à-dire à l'âge de 10-11 ans.

Dans le demi-canton de Bâle-Campagne et la partie alémanique des cantons de Fribourg et du Valais, c'est déjà vers 9-10 ans, soit en quatrième année scolaire, tandis qu'en Argovie cet enseignement ne commence que vers 11-12 ans, en sixième année scolaire.

Dans un seul canton de Suisse alémanique, Uri, ce n'est pas le français, mais l'italien, qui est la première langue étrangère enseignée dès la cinquième année scolaire ou vers 10-11 ans. Cette exception s'explique par des raisons géographiques.

2. Suisse romande

Les six cantons formant la Suisse romande (Genève, Jura, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud), ainsi que le Jura bernois francophone, ont le même régime : l'enseignement de l'allemand comme première langue étrangère est donné à compter de la quatrième année scolaire, soit vers 9-10 ans.

3. Canton du Tessin

C'est dans le canton italophone du Tessin que le français est enseigné le plus tôt, soit vers 8-9 ans, en troisième année scolaire. Le français a toujours été la première langue étrangère dans les écoles tessinoises, l'allemand ne venant qu'en septième année, soit vers 12-13 ans (degré secondaire).

4. Canton des Grisons

Le canton trilingue des Grisons connaît un régime particulier. Dans la

partie alémanique, la plus importante, l'italien deviendra, en 1999, la première langue étrangère, enseignée dès la quatrième année scolaire (9-10 ans).

Dans la partie romanche, c'est l'allemand que les élèves apprennent dès l'âge de 9-10 ans, en quatrième année scolaire, tandis que dans la partie italienne l'allemand est enseigné en cinquième année seulement (10-11 ans).

Pour tous, à partir de la septième année scolaire (école secondaire), le français ou l'italien est obligatoire.

* * *

À première vue, cette situation paraît satisfaisante. Elle l'est moins si l'on se réfère à une étude sur l'éducation et l'enseignement effectuée par l'institut Univox, dont le magazine lausannois *L'Hebdo* a fait état dans son numéro du 21 avril 1994, ainsi qu'aux dépêches de l'Agence télégraphique suisse (ATS) datant des mois d'août et septembre 1997.

Selon le sondage d'Univox, les Suisses romands placent l'anglais au premier rang sur quinze disciplines ; ils estiment cependant que l'allemand est très important pour les élèves de 12 à 15 ans et le mettent au cinquième rang. En Suisse alémanique, le français est classé en huitième position, alors que l'anglais occupe le troisième rang. Les Tessinois, de langue italienne, mettent l'allemand en deuxième place, le français en troisième et l'anglais en cinquième.

Aux auteurs genevois de l'étude d'Univox, qui se faisaient du souci pour le sort du français en Suisse alémanique, M. Georges Lüdi, professeur à l'université de Bâle, a tenté d'expliquer l'attitude de ses compatriotes : « Lorsqu'on leur demande si une branche est importante, les personnes interrogées se posent la question de son utilité pratique. Force est de constater que plus on va vers l'est moins le français est utile. Le dernier recensement fédéral a d'ailleurs montré que de moins en moins de Romands habitent en Suisse alémanique. » Ainsi, selon ce spécialiste de la sociologie des langues, le français pourrait être à la fois aimé et jugé moins utile que l'anglais par nombre de Suisses alémaniques.

D'après une dépêche de l'ATS de la fin du mois d'août 1997, le canton de Zurich songe à introduire un enseignement de l'anglais dès la deuxième année scolaire, donc avant le français. C'est du moins ce que demandent deux députés radicaux dans un postulat déposé au parlement cantonal. Cette information a provoqué, à la mi-septembre, une prise de

position de l'Association suisse des journalistes de langue française : ils ont demandé aux autorités zurichoises de continuer à accorder la priorité à l'enseignement des langues nationales.

Le professeur Georges Lüdi a aussi fait connaître son opposition à ce projet. Des raisons pratiques l'y ont d'ailleurs poussé, ainsi que le relève l'hebdomadaire *Construire* (Zurich) dans son édition du 20 août 1997. Selon ce linguiste, il ressort en effet d'une étude à paraître que le français est plus souvent utilisé que l'anglais en Suisse alémanique et que, pour de nombreuses professions, la langue de Molière est plus importante que celle de Shakespeare. Le professeur Lüdi semble donc aujourd'hui remettre en question l'opinion qu'il exposait, en 1994, quant à l'utilité du français dans la partie germanophone de la Suisse.

Il est à craindre, si la mentalité ne devait pas changer dans les années à venir, que l'anglais devienne la langue de communication privilégiée des Suisses. C'est pourquoi l'association Dynamicha (mouvement pour une Suisse multiculturelle) et la Lia Rumantscha (organisation supérieure des sociétés linguistiques grisonnes) ont publié ensemble un guide de conversation quadrilingue. Lors de sa présentation à la presse, en juin dernier, M. Sébastien Bourquin, secrétaire général de Dynamicha, a déclaré que cette publication de 136 pages devait permettre aux jeunes Suisses de se parler sans utiliser l'anglais. Destinée d'abord aux écoliers (quelque 90 000 l'ont déjà reçue gratuitement), elle vise aussi un public plus large.

Les auteurs de cet ouvrage — qui a reçu l'appui financier de l'Office fédéral de la culture — se sont référés au nouvel article 116 de la Constitution fédérale sur les langues, stipulant que « la Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques » (voir *DLF* n° 180, p. 48).

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

• Le numéro de juin de l'***AMOPA*** (revue des membres de l'Ordre des Palmes académiques, 30, avenue Félix-Faure, 75015 Paris) accorde une large place à la Francophonie : un encadré de son président, Jacques Treffel, (« L'AMOPA et la Francophonie »), une contribution de P. Alexandre, et plusieurs articles sur l'**Afrique et la péninsule indochinoise**.

• **M. Guillou**, directeur-recteur de l'**AUPELF-UREF***, a tenu le 16 juillet au Lutétia, à Paris, une conférence de presse sur « **L'université virtuelle : la réponse adaptée à la crise africaine universitaire** ». Ainsi l'Afrique pourrait-elle élaborer le contenu de ses enseignements et former ses cadres, sur place, selon ses besoins et ses spécificités — grâce à la Francophonie. Il a annoncé à cette occasion l'ouverture prochaine d'un bureau au Rwanda et des projets en Amérique latine.

* Voir page 51, note (2).

• La *Lettre de la Francophonie* de juillet nous informe que **l'Agence de la Francophonie**, qui a des bureaux de liaison à Bruxelles, à Genève et à New York, vient de conclure avec **l'ONU**, le 25 juin 1997, un **accord officiel de coopération**. Les deux organisations s'engagent notamment à « encourager l'émergence de nouvelles solidarités » dans tous les domaines.

– Dans celle de septembre, nous apprenons qu'un comité présidé par S.E. Bernard Dorin, ambassadeur de France, a élaboré le **projet** d'une **Convention intergouvernementale sur la culture entre les États et gouvernements des pays ayant le français en partage**. Cette organi-sation s'occupera des biens et des services culturels et veillera particulièrement à la gestion des droits d'auteur et droits voisins.

– La *Lettre* d'octobre nous informe que les **Organisations internationales non gouvernementales franco-phones se sont réunies à l'École internationale de la Francophonie** à Bordeaux. Chaque organisation peut désormais domicilier sur Internet son propre site.

Trois pages, fort bien faites, sont consacrées au Viêt Nam.

• Dans *La Gazette de la presse francophone* de juillet-août 1997, **Paulin Joachim**, journaliste à *Ésope*, s'inquiète de « **la Francophonie à la dérive » sur le continent africain**.

• La ***Lettre d'information*** du ministère de la Culture du 23 juillet nous propose un échantillon (assez difficile) des épreuves du **Mot d'or**, concours organisé par l'**APFA*** et soutenu par la Délégation générale à la langue française, le Haut Conseil et l'Agence de la Francophonie. Un corrigé figure en page 19.

* Actions pour promouvoir le français des affaires, 278, rue de Sandillon, 45590 Saint-Cyr-en-Val, tél. : 02 38 76 24 05.

• *Point commun*, revue du français des affaires et des professions, dans son numéro 2 (octobre 1997), publie un entretien avec **Stélio Farandjis**, secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, intitulé « **L'économie a rendez-vous avec la culture, et inversement...** »

• La **Mission laïque française*** vient d'ouvrir à Bursa, en **Turquie**, une nouvelle **école bilingue** et laïque, respectant les programmes turcs. Cette action en faveur de la Francophonie

s'inscrit dans un réseau mondial que la MLF étoffe depuis 1990 avec l'appui, en France, des Affaires étrangères et la reconnaissance de l'Éducation nationale.
* MLF, 9, rue Humblot, 75015 Paris, tél. : 01 45 78 61 71, télécopie. : 01 45 78 41 57.

• Le numéro spécial (octobre 1997) d'***Économies francophones***, revue du Forum francophone des affaires, est essentiellement consacré à l'**Asie**, et plus particulièrement au Viêt Nam.
Un bref article y condamne, en citant Maurice Druon, « globalisation », ***mondialisation*** étant le seul **mot juste** pour caractériser le « nouvel ordre mondial ».

• Maurice Schumann, vice-président, et Stélio Farandjis, secrétaire général, ont présenté le 21 octobre au nom du **Haut Conseil de la Francophonie,** son 5e **Cahier, consacré à l'Asie**, inspiré des travaux de la XIIIe session du Haut Conseil sur le même sujet. Ce document mérite d'être lu avec attention et intérêt.

• ***Francophonies***, périodique fort bien informé et bien présenté, n'aura pas dépassé le 3e numéro, faute de moyens matériels. C'est dommage. Les exemplaires des numéros parus sont disponibles au 5, rue Joseph-Sansbœuf, 75008 Paris.

• ***Les clés de la planète*** publie une luxueuse plaquette sur le thème « Une langue en partage : le monde francophone ». Pour se la procurer, s'adresser à CMD/VPC, 163, boulevard Malesherbes, 75859 Paris cedex 17, tél. : 01 48 88 45 04.

• L'**Association francophone d'amitié et de liaison** (AFAL), réunie les 2 et 3 octobre, a émis un **message à l'intention des chefs d'État et de gouvernement** qui doivent se réunir en sommet à **Hanoï,** en novembre.

• Trois manifestations importantes se sont déroulées au **Viêt Nam**, en octobre, sous les auspices de l'AUPELF-UREF : les Assises de l'enseignement du et en français, à Hué, du 19 au 21 ; la Conférence des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CONFEMER), les 23 et 24 ; le Forum Initiatives, du 17 au 26, était consacré aux inforoutes et aux nouvelles techniques de l'information comme chance pour le développement dans l'aire francophone.

• La capitale du Viêt Nam a accueilli les 29es Assises de la presse francophone, du 2 au 8 novembre.

• Du 14 au 16 novembre s'est tenue à **Hanoï** la **VIIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement** des pays ayant le français en partage. Nous reviendrons sur cet événement dans notre prochain numéro.

• ***Le Richelieu**** (1997, 304 p.), recueil biographique, publié par le Cercle Richelieu-Senghor, regroupe les « éminents acteurs de la Francophonie ». Très utile.
* Sider, 24, rue de Cronstadt, 75015 Paris,
tél. : 01 53 68 90 07,
télécopie : 01 53 68 90 10.

NOUVELLES PUBLICATIONS

*Comme l'an dernier (DLF n° 180), nous avons demandé aux maisons d'édition qui soutiennent l'action de notre association de nous indiquer leurs nouvelles parutions (**1997**), susceptibles de vous intéresser. À vous, amis lecteurs, de donner votre avis.*

ÉDITIONS DU ROCHER

• ***Langue française, terre d'accueil***, d'**André Brincourt** (252 p., 129 F). Venus de tous les horizons, « du Maghreb au Levant, du Québec à la Réunion, de l'Afrique dévoyée à l'Europe éclatée », des centaines d'écrivains ont choisi notre langue. Cet ouvrage devait figurer dans notre revue. Nous en reparlerons.

• ***Le Mousse***, d'**Hector Malot** (224 p., 98 F). Dans ce roman inédit, écrit à la fin de sa vie pour sa petite-fille, Hector Malot reprend les thèmes qui lui sont chers : l'apprentissage de la vie par un orphelin, grâce au travail, au voyage, à la volonté et à l'amitié ; la dure vie des gens de mer ; l'altruisme ; l'épilogue heureux.

• ***Un parc, une femme, quelques mensonges***, d'**Alain Bosquet** (200 p., 110 F). Le tout dernier roman d'Alain Bosquet, membre du jury des prix Renaudot et Max-Jacob, critique littéraire au *Figaro*, lauréat de nombreux prix littéraires, dont le prix du roman de l'Académie française.

• ***Charles de Foucauld,*** d'**Alain Vircondelet** (358 p., 139 F). Pour écrire la biographie de cet « être complexe et multiple », l'auteur a analysé le journal que Charles de Foucauld rédigea méthodiquement à partir de sa conversion.

FLAMMARION

• C'est à Flammarion que **Jean Dutourd**, de l'Académie française, a confié la réédition de trois de ses romans (*Le Séminaire de Bordeaux*, *Portraits de femmes*, *L'Assassin*) sous le titre ***Trilogie française*** (927 p., 150 F).

• Pour ceux qui ont aimé *Les Dîners de Calpurnia*, le nouveau roman historique de **Jean Diwo** s'intitule ***La Fontainière du roi*** et évoque le règne de Louis XIV (344 p., 140 F).

• Le ***Corneille***, d'**André Le Gall** (604 p., 159 F), est la biographie d'un écrivain méconnu, dont l'œuvre elle-même — à part une demi-douzaine de pièces — est souvent ignorée.

• ***La clef de la chapelle est au café d'en face,*** d'**Yvon Le Men** (212 p., 90 F). Pour les amoureux de la Bretagne, voici vingt-quatre chapitres qui décrivent en profondeur hommes et paysages, chapelles et manoirs perdus...

FRANCE LOISIRS

Pour choisir les grands succès de librairie (dictionnaires, romans, biographies, documents, etc.) en livres reliés, à petits prix, dans l'une de ses 200 boutiques ou sur son catalogue trimestriel, il faut être membre du Club France Loisirs. Signalons

parmi les nouveautés :

Les 16 volumes du ***Larousse encyclopédique universel*** (76 F pièce).

Napoléon tome 1 : *Le chant du départ*, de **Max Gallo** (512 p., 98 F). ***Napoléon*** tome 2, *Le soleil d'Austerlitz,* est à paraître.

La Fin des Hommes, de **Maurice Druon**, de l'Académie française (900 p., 108 F), réunit sa trilogie romanesque *Les Grandes Familles*, *La Chute des corps*, *Rendez-vous aux Enfers,* et un autre de ses romans : *La Volupté d'être*.

En un seul volume, les trois **Bescherelle**, ***La Conjugaison***, ***L'Orthographe***, ***La Grammaire*** (784 p., 128 F).

LE CHERCHE MIDI ÉDITEUR

Poèmes et récits d'Afrique noire, du Maghreb, de l'océan Indien et des Antilles, d'**Édouard J. Maunick** (192 p., 88 F) : anthologie des meilleurs écrivains et poètes contemporains, qui chantent, en français, leur attachement à leurs îles, à leurs villages, à leurs villes, à leurs traditions.

À travers champs, de **Georges Clemenceau** (240 p., 98 F). Avant d'être président du Conseil, Clemenceau était un écrivain prolifique. Ce livre réunit ses plus beaux textes sur la vie rurale, la nature et les animaux.

Les plus beaux poèmes sur la montagne, de **Georges Jean** (204 p., 88 F). Partout et depuis toujours, la montagne a inspiré les poètes et les écrivains. Cet ouvrage permet donc de lire ou de relire non seulement de nombreux textes d'auteurs français ou étrangers, mais encore des passages de la Bible, du Véda et de bien d'autres grandes œuvres...

L'ÉCOLE DES LOISIRS

Pour les tout-petits, le mieux est de feuilleter et de choisir ce qu'on souhaite leur lire parmi les nombreux albums et livres illustrés. Textes et dessins charmants ou drôles, il y en a pour tous les goûts.

Dans la collection « Neuf » (de 6 à 10 ans), signalons : ***Le Vampire du C.D.I.***, de **Susie Morgensten** (196 p., 54 F) ; ***Zénobie***, de **Claude Ponti** (196 p., 52 F) ; ***La Prédiction de Nadia***, de **Marie Desplechin** (120 p., 48 F) ; ***La Fabrique de mensonges***, de **Christian de Montella** (154 p., 48 F).

Dans la collection « Médium » (pour les plus grands), notons : ***Je manque d'assurance***, d'**Agnès Desarthe** (266 p., 48 F) ; ***Le Temps d'une averse***, de **Marie-Sophie Vermot** (128 p., 40 F) ; ***Les Mauvaises Notes***, de **Claire Julliard** (182 p., 58 F).

Signalons aussi la nouvelle **collection « Théâtre »**, qui compte déjà dix-huit titres, pour la plupart œuvres de comédiens et metteurs en scène.